

CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION



INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET AUTRES ORGANISATIONS

**MASTER PROFESSIONNEL II
EN SCIENCE DE GESTION**

OPTION: GESTION DES PROJETS
promotion 2006 - 2008

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

THEME :

**Financement et renforcement de capacités,
facteurs déterminants dans la lutte contre la
pauvreté : le cas du Fonds National de Promotion de
l'Entreprenariat Féminin (FNPEF)**



Présenté par:

Mme Odile NAPAMA DIATTA

Sous la direction de :

**M. Ibrahima Mboulé FALL
Enseignant au CESAG**

Bibliothèque du CESAG

DEDICACES

Je dédie ce rapport à *TOUS CEUX* qui me sont chers particulièrement :

Mon père défunt arraché de notre affection in memoriam. Veillez sur vos enfants.

Ma mère, ma brave maman Thérèse MANDIOUBA qui a su m'entourer de toute son affection, m'aider et m'encourager dans les moments difficiles je te dis merci et rends grâce à DIEU. Que le Seigneur t'accorde une bonne santé et te garde encore en vie pour longtemps.

Mon mari, frère et ami André DIATTA, un grand merci pour ta compréhension, ton affection et tes encouragements. Accepte ce travail comme le fruit de notre amour. Que DIEU nous protège et veille sur nos enfants.

Mes enfants chéris : Estelle CALY SOW, Ebanolale Serge Raoul, Diockhébaye Thomou Michel et Djitiningo Thierry Joël DIATTA vous qui avez accepté pour credo la déférence, je vous adore. Continuez dans la persévérance car « *la vie est un éternel combat* ».

REMERCIEMENTS

Je ne saurais aborder cette étude sans pour autant remercier du fond de cœur toutes les personnes et bonnes volontés qui de près ou de loin ont accepté de m'accompagner et/ou de me soutenir dans ma formation.

Ne pas les citer relèverai d'une grande ingratitude impardonnable car ils ont beaucoup contribué à ma formation et chacun à sa façon ou suivant ses moyens (financièrement, matériellement, moralement) il s'agit de:

- Madame Ndèye Lissa DIOP NDIAYE ; Ancienne Directrice de la Protection des Droits de L'Enfant / MFEF pour votre appui constant et votre générosité. Sans votre compréhension, je n'aurais pu suivre les cours convenablement. Que DIEU vous protège et vous récompense.
- Monsieur Modou SALL ; Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction toute ma reconnaissance pour votre grandeur d'âme et votre générosité connue de tous.
- Personnel de la Délégation au Management Public particulièrement monsieur Djibril KONE et le Directeur Abdoulaye Racine KANE pour votre appui constant Que DIEU vous assiste et vous récompense.
- Personnel administratif du CESAG, des professeurs permanents comme vacataires, vous avez su me réserver un accueil chaleureux c'est l'occasion de vous rendre un grand hommage. Dans l'accomplissement de votre mission vous avez donné le meilleur de vous-même. Acceptez toute ma reconnaissance.
- Personnel du Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin notamment la coordonnatrice Madame Awa Paye GUEYE, pour leur disponibilité et leur sens de partage.
- Mon encadreur, l'infatigable Ibrahima Mboulé FALL. Vous avez su m'accorder toute votre attention et m'orienter dans mes recherches je vous remercie pour votre dévouement et vous manifeste toute ma gratitude.
- Monsieur Boubacar AW professeur au CESAG pour votre appui dans le traitement des données utilisées dans ce mémoire.
- Collègues de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant / MFEF avec qui nous formons une même famille toute ma sympathie.
- Mes oncles, mes cousins, ma belle famille et mes amis qui ne cessent de m'accorder leur affection, toute ma reconnaissance.
- A vous tous, à ceux dont j'ai oublié de citer par inadvertance, Que DIEU LE MISERICORDIEUX vous récompense pour tout ce que vous avez fait pour moi et vous comble de sa GRACE DIVINE.

LISTE DES ABBREVIATIONS

| | |
|-------------------|---|
| ASDN | Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie |
| BM | Banque Mondiale |
| BIT | Bureau International du Travail |
| CSO-PLCP | Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté |
| CESAG | Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion |
| DSRP | Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté |
| ESPS | Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal |
| FNPEF | Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin |
| GIE | Groupement d'Intérêt Economique |
| GPF | Groupement de Promotion Féminine |
| IMCEC | Institution Mutualiste Communautaire d'Epargne et de Crédit |
| ITA | Institut de Technologie Alimentaire |
| IMF | Institution de Micro Finance |
| MFSAEFMFPE | Ministère de la Famille de la Sécurité Alimentaire de l'Entrepreneuriat Féminin de la Micro Finance et de la Petite Enfance |
| ONFP | Office National de Formation Professionnelle |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OHADA | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires |
| PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| SFD | Service Financier Décentralisé |
| UM-PAMECAS | Union des Mutuelles – Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit au Sénégal |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |

LISTES DES TABLEAUX

| <u>Tableaux</u> | <u>Pages</u> |
|---|---------------------|
| 1 : Exemples de domaines de renforcement de capacités des entreprises en Ouganda | 23 |
| 2 : Modèle d'analyse ----- | 27 |
| 3 : Indicateurs de la variable expliquée----- | 28 |
| 4 : Indicateurs des variables explicatives----- | 30 |
| 5 : Statut des structures----- | 40 |
| 6 : Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA) ----- | 40 |
| 7 : NINEA / Statut----- | 40 |
| 8 : Types d'activités----- | 41 |
| 9 : Recherche de marchés----- | 42 |
| 10 : Suivi----- | 43 |
| 11 : Récapitulation des structures et montants des financements alloués en 2006 - 2007 et 2008 par le FNPEF----- | 44 |
| 12 : Cumul pourcentage des activités financées par le FNPEF par secteur 2006 à 2008 ----- | 45 |
| 13 : Montant alloué par structure en francs CFA ----- | 46 |
| 14 : Domaine d'amélioration des résultats ----- | 48 |
| 15 : Renforcement de capacités / niveau instruction ----- | 49 |
| 16 : Renforcement capacités / amélioration de la qualité des produits ----- | 50 |

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION----- 1

PRESENTATION DE L'ETUDE ----- 5

PREMIERE PARTIE

CADRE REFERENTIEL, METHODOLOGIE ET CONTEXTE DE L'ETUDE

Chapitre I : Présentation du cadre référentiel

Section 1 : Revue de la littérature ----- 13

Section 2 : Stratégies de réduction de la pauvreté, modèles de
financement et de renforcement de capacités----- 17

Chapitre II : Méthodologie et contexte de l'étude

Section 1 : Méthodologie ----- 25

Section 2 : Contexte de l'étude----- 31

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DES RESULTATS ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMAMDATIONS

Chapitre I : Présentation des résultats

Section 1 : Résultats sur la population à l'étude et sur le financement----- 40

Section 2 : Résultats du renforcement des capacités----- 47

Chapitre II : Analyse critique des résultats et recommandations

Section 1 : Analyse critique des résultats----- 51

Section 2 : Recommandations----- 59

CONCLUSION ----- 63

BIBLIOGRAHIE ----- 65

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La prise en compte du phénomène de la pauvreté est apparue au milieu des années 80 comme une nouvelle préoccupation de la communauté internationale. Cette période a coïncidé avec la mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel dans beaucoup de pays africains. Avec l'avènement des programmes d'ajustement structurel, ayant comme primauté l'atteinte des équilibres macro-économiques, les politiques de développement social ont été négligées car considérées comme non productives. Cette situation a accentué la pauvreté notamment en milieu rural.

Sous l'impulsion des chefs d'Etat, des économistes du développement et des chercheurs, tel Samir AMIN, des voix se sont élevées pour l'élimination de la pauvreté dans le monde. C'est d'ailleurs le cas lors de la rencontre des Chefs d'Etat au Sommet Mondial pour le Développement Social du 06 au 12 Mars 1995 à Copenhague/Danemark où le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a plaidé pour un tiers monde libéré de la pauvreté.

Différentes stratégies de réduction de la pauvreté ont été développées à travers le monde. Par exemple :

- la Chine et l'Inde ont adopté comme stratégies l'amélioration du climat d'investissement, et la création d'entreprises ;
- l'Amérique Latine a élaboré un document de programmation de la stratégie régionale visant la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté ;
- l'Union Européenne a lancé en 2000 une stratégie d'inclusion sociale pour l'éradication de la pauvreté d'ici 2010 ou chaque état membre s'est engagé dans la mise en place d'un plan d'action visant l'atteinte de l'objectif établi par l'Union ;
- en Afrique, les pays tels que l'Egypte, le Maroc, le Mali, le Burkina Faso et le Sénégal ont élaboré des documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et, «touche les individus et les familles dans toutes les parties du monde, bien que la majorité des plus démunis vit dans le monde en développement, où ils représentent un tiers de la population dont 70% sont des femmes¹»

(¹) Rapport Sommet Mondial pour le Développement Social. Mars 1995

La recherche de stratégies de réduction de la pauvreté, a «poussé les pouvoirs publics à intervenir dans le monde de la création des entreprises par des femmes²» C'est dans ce sens que la communauté internationale a consacré des assises à cette préoccupation notamment « le sommet du Micro crédit en 2000³ »

La plupart des pays appliquent une stratégie intégrée en développant au sein des ministères chargés de l'entreprise des politiques de soutien et de promotion de l'entreprise. C'est le cas par exemple:

- au Bangladesh avec la « Grameen Bank » ;
- en Finlande avec le «Loan», programme de microcrédit destiné spécialement aux femmes entrepreneurs ;
- en Tunisie avec la mise en place d'une Banque Spécialisée : Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) ;
- au Burkina Faso avec le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices de Femmes (FAARF) et le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE).

Le Sénégal s'est engagé dans une politique de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 avec l'adoption du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté I et II (DSRP I et II). Le consensus autour de cette stratégie met l'accent sur « la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et des partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités⁴».

Bien que les initiatives de lutte contre la pauvreté combinées à la création d'entreprise soient développées, l'entrepreneuriat, en particulier l'entrepreneuriat féminin reste encore tributaire à des obstacles notamment les difficultés d'accès aux ressources et l'insuffisance de capacités entrepreneuriales inhérente à la non utilisation des outils de gestion.

Pour pallier ces difficultés le Sénégal a développé des politiques de promotion de l'entrepreneuriat en général et en particulier l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au sein

(²) Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat. Edition 2005. Page 115

(³) Revue ministère de l'économie et des finances du Sénégal : ECHOSFINANCES num 6 mars 2006. Page 28

(⁴) DSRP- I Page 3

des Ministères : de l'Economie et des Finances - de la Famille de la Solidarité Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro Finance - des Mines de l'Industrie et des PME - de la jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

La présente étude porte sur l'utilisation des outils de gestion par le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF) dans le souci de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et de lutter contre la pauvreté. Elle comporte deux parties dont la première est réservée au cadre référentiel, à la méthodologie et au contexte de l'étude. La seconde partie quant à elle, est consacrée à la présentation des résultats, suivie de l'analyse critique et des recommandations.

l'insuffisance de ressources financières et le manque de formation et /ou de renforcement de capacités. A cela s'ajoutent le mauvais choix des cibles bénéficiaires et les conditions liées à l'environnement économique et socioculturel.

Le manque de formation est le plus souvent lié au niveau d'instruction des femmes, aux revenus faibles des parents et au manque de structures de formation appropriées surtout en milieu rural. Ces obstacles sont défavorables à la promotion des femmes et peuvent les exclure des sessions de formation dispensées par les structures de financement dans le but de mieux gérer les fonds mis à disposition. Parfois, il arrive que la formation en renforcement de capacités soit plutôt orientée en gestion au détriment des aspects techniques pouvant apporter plus de valeur au produit fini.

Avec l'avènement des nouvelles technologies et la concurrence galopante du fait de la mondialisation et d'ouverture de marchés commerciaux, le manque de formation complète associant aussi bien les aspects de gestion que ceux techniques se présente comme un fléau car source d'inefficacité et d'insuffisance de productivité.

Par rapport à l'aspect économique, les conditions de prêts sont difficiles et les taux d'intérêt élevés mettant hors circuit les femmes surtout celles défavorisées exposées à la pauvreté. Par ailleurs, cette position inconfortable des femmes se confirme dans une étude sur les PME au Canada faite par Thompson Lightstone indiquant que « le taux de refus des prêts reste plus élevé pour les entreprises dont les propriétaires sont des femmes (23%) par rapport aux hommes (14 %) »⁵

Aussi, les conditions liées à l'environnement socioculturel sont récurrentes et confinent la femme à des dépenses de survie familiale. Elles sont peu favorables à la productivité de la femme surtout quand celle-ci s'investi dans le domaine de l'entrepreneuriat.

En entrepreneuriat notamment féminin, la non maîtrise des outils de gestion engendre de nombreuses conséquences à savoir : l'investissement dans le secteur informel, la production à

⁽⁵⁾ Thompson Lightstone, Les PME au Canada : Énoncé de leurs besoins, de leurs attentes et de leur satisfaction envers les institutions financières. Association des banquiers canadiens, <http://www.competences->

basse échelle, la perte de contrôle de la production, les conditions de vente peu satisfaisantes, la faiblesse de la productivité et de la compétitivité.

Les femmes s'activent souvent dans l'agriculture, la transformation des aliments, le commerce, l'artisanat, le nettoyage, la coiffure, la restauration et le prêt-à-porter. En somme, les femmes entrepreneurs sont plutôt orientées vers des stratégies de survie familiale dans des secteurs traditionnels et relativement peu dynamiques alors que les hommes sont plus orientés vers la croissance et les profits en affaires.

La production se fait à basse échelle et le plus souvent à domicile ou dans des endroits qui respectent peu les normes de sécurité et d'environnement. Aussi le matériel de production même s'il n'est pas vétuste, est souvent inadapté à la technologie de pointe pour une production de masse destinée à l'exportation.

Le secteur informel où opèrent les femmes et le bas niveau de production favorisent une faible utilisation des ressources humaines surtout celles qualifiées aptes à promouvoir l'entrepreneuriat.

En résumé, le manque des ressources financières et de compétences managériales des femmes constituent un obstacle majeur à la promotion de l'entreprise en vue de la lutte contre la pauvreté. Cette situation les expose davantage à la vulnérabilité car elles n'arrivent pas à développer leurs activités comme souhaité et dépasser le niveau de départ de leurs interventions.

3. Objectif général

L'objectif de la présente étude est de contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat féminin pour la lutte contre la pauvreté.

4. Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- analyser le fonctionnement du FNPEF ;
- procéder au diagnostic des prêts octroyés;

- identifier et analyser les principales contraintes rencontrées dans le financement et le renforcement de capacités ;
- formuler des recommandations par rapport aux résultats obtenus en vue d'améliorer les interventions et initiatives de lutte contre la pauvreté.

5. Intérêt de l'étude

- Pour le CESAG

Cette étude contribue à :

- mesurer la réalisation de l'objectif pédagogique et à s'assurer que les domaines de gestion enseignés sont adaptés à toute activité de production fut-elle en entreprise de grande envergure, dans les PME, les projets, en somme, dans tous les secteurs d'activités de production, et pour toutes les couches de la population, défavorisées ou pas, pauvres comme riches.
- l'enrichissement de la documentation de la bibliothèque qui compte très peu de documents de financement de l'entreprenariat féminin par le secteur public.

- Pour le stagiaire

Cette recherche procure au stagiaire une satisfaction morale personnelle car c'est le couronnement des enseignements enrichissants reçus au CESAG pour une formation en DESS en Gestion de Projets. Elle permet de mieux comprendre en entreprenariat particulièrement en entreprenariat féminin, le mode de gestion des fonds alloués par l'Etat. De même cette recherche donne au stagiaire, l'opportunité de lier la théorie à la pratique et corriger les aspects qui dans la routine étaient considérés comme normaux et d'apporter une modeste contribution pour une éventuelle amélioration du mode de fonctionnement du FNPEF.

- Aux femmes bénéficiaires du financement du FNPEF,

Se rendre compte de la nécessité de rompre avec certaines pratiques incompatibles au développement. Aussi les amener à accorder plus d'importance à la gestion en vue d'accroître leur production et de miser le cap d'investissement pour une entreprise de niveau supérieure selon qu'elles évoluent dans les micros, petites ou moyennes entreprises. Aussi à partir des recommandations formulées, essayer d'apporter des correctifs aux faiblesses décelées.

- Pour le FNPEF

Cette étude lui donnera l'occasion de /d' :

- vérifier le niveau d'atteinte des objectifs ;
- mesurer les capacités réelles d'intervention dans la lutte contre la pauvreté;
- apprécier la contre partie du fonds dans la croissance économique du pays et de prendre des mesures correctifs si nécessaire.

6. Délimitation du champ de l'étude

L'étude va s'intéresser à la pauvreté comme insuffisance de revenus en faisant impasse sur les nombreuses formes de dénuements qui caractérisent le phénomène tant dans les villes que dans les zones rurales. Aussi, elle n'a ni la prétention, ni la capacité d'aborder tout le secteur de l'entreprenariat féminin.

Le choix est orienté sur le FNPEF qui intervient dans le financement, et l'encadrement des femmes entrepreneurs. L'examen de ces composantes porte sur différents aspects.

Par rapport au financement, le choix des cibles, les procédures, les modalités et conditions d'octroi de crédits sont abordés.

La gestion, même confiée à des prestataires de service reste un élément central dans la promotion d'une entreprise. Ainsi, pour cette présente étude, l'accent est mis sur l'acquisition des outils de gestion durant les sessions de formation et / ou de renforcement de capacités. Une attention est accordée à la femme entrepreneure et aux institutions de micro finance (IMF)/aux systèmes financiers décentralisés (SFD).

Il serait bon de préciser que IMF et SFD signifie la même chose malgré leur appellation différente.

7. Démarche de l'étude

La démarche participative est adoptée permettant d'impliquer dans l'étude les différents acteurs du FNPEF. Cette démarche comprend 7 étapes.

Etape 1 : revue de la littérature. Elle consiste à l'examen des rapports, des ouvrages, des mémoires et des écrits sur la pauvreté et l'entreprenariat, particulièrement l'entreprenariat féminin. Elle permet aussi la définition des concepts constamment utilisés dans l'étude.

Etape 2 : exploitation des données secondaires (documents de projet, rapports, lois et textes relatifs à l'entrepreneuriat au Sénégal particulièrement l'entrepreneuriat féminin, les articles).

Etape 3 : élaboration du questionnaire le questionnaire sert à recueillir les informations et données sur le terrain notamment sur la cible de l'échantillon.

Etape 4 : constitution de l'échantillon. Elle est composée de structures de femmes (entreprises, GIE, promotrices individuelles) bénéficiaires de financement du FNPEF ,de la direction du FNPEF et de son personnel, FNPEF, et de l'Institution Mutualiste Communautaire d'Epargne et de Crédit (IMCEC) de Dalifort /Dakar.

Etape 5 : enquêtes auprès de l'échantillon et des différents acteurs du domaine pour une collecte des données.

Etape 6 : traitement, analyse et interprétation des données recueillies grâce au logiciel « Le Sphinx ».

Etape 7 : présentation des résultats et recommandations.

8. Plan de l'étude

Outre l'introduction et le point présentant l'étude, le mémoire comprend deux parties.

- La première partie est composée de deux chapitres dont le premier est réservé au cadre référentiel et le second, à la méthodologie et au contexte de l'étude. Le cadre théorique permet de faire la revue littérature des thèmes abordés dans le document. La méthodologie explique l'ensemble des procédés et moyens mis en œuvre pour la réalisation du mémoire. Quant au contexte, il présente le cadre légal de création d'entreprise au Sénégal, l'IMCEC, le MFSAEFMFPE, et le FNPEF.
- La deuxième partie présente au premier chapitre les résultats de l'étude sur le terrain et aborde leur analyse. Au second chapitre, des recommandations sont

formulées à l'endroit des différents intervenants et bénéficiaires du FNPEF dans le but, d'améliorer la gestion et de favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin en vue de lutter contre la pauvreté.

La présente étude se termine par une conclusion qui invite à des recherches plus approfondies pour compléter ce présent travail.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE

CADRE REFERENTIEL, METHODOLOGIE

ET

CONTEXTE DE L'ETUDE

Chapitre I - PRESENTATION DU CADRE REFERENTIEL

Le présent chapitre est traité dans deux sections. La première section est consacrée à la revue de la littérature et la seconde aux stratégies de réduction de la pauvreté, aux modèles de financement et de renforcement de capacités.

Section 1 : Revue de la littérature

1.1 Concepts de pauvreté

La prise en compte du phénomène de la pauvreté est apparue au milieu des années 80 comme une nouvelle préoccupation de la communauté internationale. Même s'il apparaît d'abord comme un phénomène de mode, il cache des enjeux multiples.

C'est d'abord l'Unicef qui a publié un recueil d'études sur les conséquences sociales de la Politique du FMI et de Banque Mondiale appliquée vers les années 80. Le recueil d'études s'est intéressée aux conséquences sur les femmes et les enfants constituant les couches les plus vulnérables et donner pour recommandations d'adopter « un Ajustement à visage Humain⁶ »

Pour « l'ONU, un individu est dit en état de pauvreté absolue quand il n'a pas les moyens de se procurer un "panier" de biens considérés comme indispensables à sa survie⁷ »

«La pauvreté est l'insuffisance de ressources matérielles, comme la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, et des conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles comme l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens⁸».

Selon le DSRP la conception de la pauvreté c'est « l'absence d'avoir de savoir et de pouvoir. L'absence d'avoir peu s'interpréter comme une insuffisance de revenus et de patrimoines

⁽⁶⁾ G. GORNIA, R. LOLLY et France STEWART. Tome I Unicef, New York 1987

⁽⁷⁾ Revue ministère de l'économie et des finances du Sénégal : ECHOSFINANCES num 6 mars 2006. Page 28)

⁽⁸⁾ Le monde diplomatique : indice de développement 2005

physiques, tandis que l'absence de savoir peut s'interpréter respectivement comme une insuffisance de capital humain et de capital social⁹ ».

Le DSRP II révèle que la pauvreté est beaucoup plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. « En milieu rural, 65,2% des individus et 57,5% des ménages vivent au dessous du seuil de la pauvreté. Ces pourcentages sont respectivement de 42,0% et 33,6% à Dakar, de 50,1% et 43,3% dans les autres villes du pays¹⁰ ».

Le DSRP est le cadre de référence de lutte contre la pauvreté. Quatre domaines fondamentaux y sont retenus à savoir :

- la création de richesses dans un cadre macroéconomique sain ;
- le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base ;
- l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ;
- l'approche participative de mise en œuvre et de suivi- évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution

1.2 Concepts sur le financement

1.2.1 Financement

Financement : selon le Larousse vient de finance, financer. C'est l' « *action de financer un projet, un organisme* »

La finance est un terme générique qui désigne l'étude de la façon dont les individus, les entreprises et les organisations obtiennent des ressources monétaires et les investissent. Elle se distingue de la comptabilité par sa vocation prospective : la finance prend en compte le risque (couple risque/rendement). Elle s'intéresse donc aux différents acteurs et à la façon dont ils atteignent leurs objectifs par l'utilisation d'outils financiers dédiés.

Ce secteur d'activité comprend notamment la banque, l'assurance et les bourses, l'immobilier, sans oublier les budgets publics. « Ses dérivés sont budgétaires, monétaires, et d'une façon

⁽⁹⁾ DSRP II page 8.

⁽¹⁰⁾ DSRP -II page 10

générale concrétisent les échanges entre les individus, les peuples, les États, les banques, les entreprises. Au fil du temps ce qui n'était qu'une forme des transactions dont l'origine est le troc est devenu une science humaine¹¹ ».

1.2.2 Micro finance

La micro-finance cherche à donner accès à des services financiers, aux personnes qui sont exclues du système bancaire et financier traditionnel, à savoir principalement une partie importante de la population des pays en développement mais aussi de manière encore très limitée les populations très défavorisées des pays développés. La principale activité de la micro-finance est l'octroi de microcrédits devant souvent permettre de démarrer et de soutenir des activités économiques de petite taille. La micro-finance s'adresse aux personnes n'ayant pas accès au système financier classique, donc aux personnes les plus pauvres. Aussi, « la micro-finance ne se limite pas au microcrédit mais cherche à proposer une plus large gamme de produits financiers, notamment à travers la micro-épargne et la micro-assurance¹² ».

Dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), «le secteur de la micro finance est régi par une loi sur les structures mutualistes d'épargne et de crédit, adoptée au niveau de chaque pays sur la base du cadre général de la législation dite loi du " Programme d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Epargne et de Crédit" (PARMEC) et ses décrets d'application¹³».

Dans le cadre de cette réglementation, les structures mutualistes peuvent être agréées et leurs institutions de base reconnues par les ministères des finances sur la base de demandes examinées par les cellules de suivi des SFD desdits ministères avec la collaboration de la Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Au Sénégal, la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (AT/CPEC) a été mise en place par arrêtee 13773 / MEFP du 05 novembre 1992 du

(¹¹) <http://fr.wikipedia.org/wiki/finance>

(¹²) <http://fr.wikipedia.org/wiki/finances>

(¹³) Sissokho Mamadou. Evaluation de performance d'un système de micro financement d'un projet de lutte contre la pauvreté : cas de l'UM-PAMECAS

Ministère de l'Economie des Finances et du Plan. La tutelle est assurée par le Ministère de l'Economie des Finances (MEF) conformément à l'article 15 de la loi 95-03.

1.2.3 Institutions de micro finance (IMF) / Systèmes financiers décentralisés (sfd)¹⁴

Il serait bon de rappeler que IMF et SFD signifie la même chose malgré leur appellation différente. Pour cette raison, la définition va porter sur un seul terme en l'occurrence IMF.

Une IMF est une entreprise financière qui doit, à terme, couvrir ses dépenses et dégager une marge sans appui extérieure pour être viable et continuer à offrir ses services. Par ailleurs, les clients des institutions de micro finance ont besoin des services financiers pour, entre autre, sécuriser les disponibilités et mener principalement des activités économiques

Bien que l'on ait assisté, ces dernières années à une forte croissance des IMF de par le monde, la demande des services de micro finance reste largement insatisfaite. En effet, sur une demande globale estimée à 500 millions de familles, seules 30 millions seraient touchées en 2002. Sur les continents, la couverture est très inégale. En Asie, 9,3% des familles les plus pauvres seraient touchées contre seulement 6% en Amérique Latine et en Afrique.

1.3 Concepts sur le renforcement de capacités

Le renforcement de capacités vise à aider les participants ou bénéficiaires à renforcer leurs aptitudes pour une amélioration de leurs interventions ou prestations. Il s'inscrit dans une logique de compétence. On renforce les capacités des populations dans tel ou tel domaine pour les rendre plus performantes, plus efficaces. Cette approche vise la gestion de manière participative.

Selon M. Sarwat Salem du CRDI « le renforcement des capacités est le processus par lequel des groupes, des organismes, des établissements et des sociétés améliorent leur aptitude à remplir leurs fonctions fondamentales, à résoudre des problèmes, à cerner et à atteindre des

(¹⁴) Lettre de politique sectorielle stratégie et plan 2005-2010 du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance. Décembre 2004

objectifs, ainsi qu'à comprendre et à assumer leurs besoins en matière de croissance dans un contexte élargi et de façon durable¹⁵»

Le renforcement de capacités doit faire partie intégrale du processus de développement au lieu d'être un complément ou un rajout. L'approche doit être stratégique et exhaustive pour éviter les interventions ponctuelles et incohérentes du passé. De même, elle doit compléter les initiatives existantes que de les concurrencer. Le processus doit répondre à la demande des clients (participants) en se fondant sur le degré d'aptitude existant et le niveau d'utilisation au lieu de répondre à des priorités fixées de l'extérieur.

En renforcement de capacités, les interventions proposées doivent servir de catalyseur et être sélectionnées d'après leur potentiel à démultiplier leurs effets sur le développement des ressources humaines et institutionnelles au sein des systèmes comme dans d'autres secteurs.

Les capacités doivent répondre aux besoins d'être cohérentes. Elles comprennent la capacité à identifier et à analyser les problèmes, à choisir les solutions appropriées et à mettre en œuvre ces solutions de manière opportune et efficace.

Pour tout domaine de renforcement de capacités, il faut donner un ordre de priorité aux activités. Autrement, les efforts consentis sont anéantis et les ressources affectées éparpillées dans des activités sans aucune synergie permettant d'atteindre les résultats attendus.

Section 2 : Stratégies de réduction de la pauvreté, modèles de financement et de renforcement de capacités

2.1 Stratégies de réduction de la pauvreté

Plusieurs voix se sont élevées à la tribune des Nations UNIES pour un engagement des décideurs, des politiciens, des chercheurs, de toute la communauté, pour une éradication de la pauvreté.

(¹⁵) Le renforcement de capacités www.fhi.org/fr/topics/capacity + building + topic + pag . Htm -25k)

Des stratégies de réduction de la pauvreté développées par ci par là à travers le monde ont abouti à des résultats plus ou moins appréciables. Par exemple :

- en Chine et en Inde, les stratégies d'investissement et de création d'entreprises « ont induit les plus importants reculs de la pauvreté jamais observés dans le monde : rien qu'en Chine, elles ont permis à 400 millions de personnes de sortir de la pauvreté¹⁶ » ;
- en Amérique latine, dans les Stratégies de réduction de la pauvreté l'accent a été mis sur la réduction des inégalités sociales. Ce qui a permis d'aboutir à des réformes économiques et sociales, à l'intégration des populations et groupes défavorisés de la société (les populations indigènes, les femmes et les jeunes), d'investir dans l'infrastructure sociale (éducation, santé) et de moderniser le système de protection sociale ;
- au niveau de l'union Européenne la Finlande et l'Irlande sont cités en exemple pour avoir réussi une approche multidimensionnelle. L'Irlande a lancé sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en 1997 dans un contexte de forte croissance économique. La stratégie se fonde sur de vastes consultations, y compris auprès de personnes pauvres, et vise à s'attaquer à tous les aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale avec la mise en place en 2003 de l'« Office for Social Inclusion » (Bureau pour l'inclusion sociale) ;
- en Afrique, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) transformée en une Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) par Traité en date du 10 janvier 1994, en plus de l'intégration économique dont elle a mandat intervient dans le développement équilibré des Etats membres en finançant les projets et les programmes de lutte contre la pauvreté. Il en est de même pour le groupe de la Banque Africaine de Développement qui intervient dans l'octroi de crédit au développement et la lutte contre la pauvreté ;

(¹⁶) Rapport Banque Mondiale sur le développement du monde : 2005 page 31

- au Maroc le gouvernement a pris d'importantes dispositions pour réformer et mieux gérer la croissance et la pauvreté avec une forte implication des ONG et des associations ;
- l'Égypte a élaboré son Document de Stratégie Pays (DSP) pour la période 2007-2011. Sa conception est sous-tendue par la Vision 2022 du pays et le V^{ème} plan quinquennal (2002-2007) tous deux axés sur la réduction de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique ;
- au Mali, l'accent est mis sur les DSRP 1 et 2 communément appelés Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2002-2006 et Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). L'aspect notable du CSCR étant la prise en compte des OMD dans ses objectifs spécifiques. « Cet engagement des décideurs s'est traduit par une diminution du taux de la pauvreté de 5,4% en milieu urbain et 1,5% en milieu rural¹⁷ ».
- le Burkina Faso à travers son DSRP a enregistré des progrès significatifs notamment dans les domaines de l'accès à l'eau potable, de l'éducation et de la santé.
- au Sénégal, l'élaboration de programme de lutte contre la pauvreté déjà annoncé par le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES 1996-2001), confirmé dans le PODES 2002- 2007 se concrétise à travers les DSRP 1 et 2 et les OMD.

Revenant au Sénégal, il est bon de mentionner que des structures de coordination et de suivi de la pauvreté sont mises sur place, il s'agit de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances et, de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP) logée au Ministère de la Famille de la Sécurité Alimentaire de l'Entreprenariat Féminin de la Micro Finance et de la Petite Enfance (MFSAEFMFPE).

(¹⁷) <http://www.fao.org/DOCREP/003/AB571F/AB571F06.htm> .

L'enquête menée dans le cadre de la mise sur pied du DSRP I a révélé que « si de manière générale, les acteurs innovent dans la précarité, les femmes en particulier prennent beaucoup plus d'initiatives dans la mobilisation des ressources, en plus de leur rôle de gestionnaire de l'espace domestique. A travers les tontines et autres formes de regroupement, elles arrachent sans peine des ressources pour en créer d'autres et faire face au déficit de revenu dans l'espace domestique (...) Aujourd'hui, les femmes arrivent à s'imposer dans des secteurs jadis réservés aux hommes¹⁸ ». C'est dans cette dynamique qu'elles s'investissent dans l'entreprenariat.

2.2 Modèles de financement

Dans de nombreux pays la promotion et le développement des micros et petites entreprises sont vus comme un moyen adapté de générer de nouvelles opportunités d'emploi et de créer des ressources durables de revenus contribuant à la réduction de la pauvreté.

Les expériences en matière de développement notamment la création d'entreprise, ont révélé que « l'allocation de financement constitue un important moyen de lutte contre la pauvreté¹⁹ ».

Au Bangladesh, la Grameen Bank créée officiellement en 1983 par l'économiste Muhammad Yunus permet l'accès des pauvres aux services financiers afin de limiter les contraintes financières auxquelles ils font face. Ainsi, « dans un pays où peu de femmes accèdent au crédit par le biais des banques classiques, la Grameen Bank s'est focalisée sur les femmes. En effet, elles représentent 97% des emprunteurs²⁰ ».

C'est le cas de la Finlande qui a mis en œuvre depuis 1997 un programme de microcrédit destiné spécialement aux femmes entrepreneurs. Le «Loan» est reconnu pour faciliter l'accès au crédit des femmes indépendantes et de celles possédant ou dirigeant une micro entreprise.

Pour appuyer les initiatives de ses pays membres, la Banque Africaine de Développement (BAD), a créé une unité spécialisée dans la micro finance, intitulée AMINA ou initiative du

(¹⁸) DSRP I page 5

(¹⁹) Revue de formation du BIT : le genre, la pauvreté et l'emploi : les ressources financières à la disposition des pauvres. P1

(²⁰) http://fr.wikipedia.org/wiki/Grameen_Bank

fond africain de développement en faveur de la micro finance en Afrique. « Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions de micro financement, en leur apportant un soutien financier. Pour bénéficier de ce soutien, les instituts de micro financement doivent satisfaire un certain nombre de conditions parmi lesquelles : toucher un nombre significatif de pauvres, de femmes entrepreneurs et autres groupes défavorisés à travers le financement, la formation, et le renforcement de capacités²¹ ».

La Tunisie avec la création du Ministère de l'énergie et des Petites et Moyennes Entreprises et la mise en place d'une Banque Spécialisée : Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME). A cela s'ajoute le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle axé essentiellement sur la promotion de nouveaux entrepreneurs, l'aide à la PME et l'encouragement à la formation décentralisée.

Encore, l'on peut citer : « la SOS Women et la mutuelle financière des femmes africaines au Cameroun; le Fonds d'Initiatives pour les Femmes (FIFE) en Egypte et, les Caisses Villageoises d'Epargne et de crédit (CVECA) au Mali²² ».

Le Burkina Faso a mis en place des structures allant dans le sens de la promotion l'entreprenariat. Il s'agit :

- du ministère du commerce de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat ;
- du fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), structure intermédiaire contribuant à financer les projets de petites entreprises ;
- du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices de Femmes (FAARF) qui a pour missions principales de promouvoir l'accès des femmes au crédit et de leur dispenser une formation qui permettra une meilleure gestion de leur affaire.

Au Sénégal, des mécanismes de financement sont développés. Il s'agit particulièrement

⁽²¹⁾ Revue de formation du BIT : le genre, la pauvreté et l'emploi : les ressources financières à la disposition des pauvres.
Page 5

⁽²²⁾ Revue de formation du BIT : le genre, la pauvreté et l'emploi : les ressources financières à la disposition des pauvres.
Page 6

- de la mise en place des cellules d'appui pour assister les promoteurs dans le lancement et le développement de leur unité ;
- des sociétés de capital risque qui, par leur prise de participation dans le capital des PME permettent à ces derniers d'augmenter leurs fonds propres ;
- de fonds de garantie qui couvrent de risques du prêteur à hauteur de 80% quelquefois (fonds de garanties AFSSEE de l'UM-PAMECAS) ;
- des lignes de crédits extérieures qui permettent de financer à moyen, voire long terme les entreprises ;

A coté de ces mécanismes, l'Etat à travers la primature, certains départements ministériels et agences, a pris d'autres dispositions pour permettre d'inciter et de développer l'entreprenariat en général et particulièrement celui des femmes et des jeunes. Suivant les missions qui leur sont assignées ces structures mettent plus ou moins l'accent sur le financement, la formation et le renforcement de capacités. Il s'agit de:

- la Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle(SONEPI) ;
- l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) ;
- Fonds National de Promotion de la Jeunesse(FNPJ);
- Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin(FNPEF) ;
- Fonds d'Impulsion de la Micro Finance (FIMF) ;
- la Direction de l'Entreprenariat Féminin ;
- la Direction de la Micro Finance.

2.3 Modèles de renforcement de capacités

Les modèles de renforcement de capacités varient en fonction des domaines d'intervention. Les domaines d'intervention sont multiples et complexes. Pour la présente étude un modèle de renforcement de capacités des entreprises privées en Ouganda est proposé.

Tableau 1 : Exemples de domaines de renforcement de capacités des entreprises en Ouganda²³

1. a

Donner la parole à la société civile.

But : Améliorer le rôle pour promouvoir une plus grande transparence et responsabilité du processus de développement. Une participation efficace et accrue au développement.

Résultat souhaité : Une société civile mieux organisée et informée avec plus de qualification pour participer au développement.

- Renforcer la communication dans le domaine du Développement
- Créer des institutions et des associations
- Diffuser le savoir

1. b

Transformation du secteur public

But : créer une fonction publique professionnelle.

Résultat recherché : une fonction publique compétente, efficace et attentive à la clientèle.

- Créer des capacités administratives solides pour une fonction publique professionnelle
- Renforcer les capacités d'analyse de politiques publiques et de prise de décisions
- Renforcer les capacités de comptabilités, d'audit et de gestion financière
- Appuyer le cadre juridique et réglementaire et le contrôle parlementaire
- Renforcer les capacités dans les secteurs de service clef : agriculture et développement rural, environnement, infrastructure, éducation et santé.

1. c

Renforcer les capacités des entreprises

But : Une meilleure capacité des entreprises à contribuer à un meilleur rendement économique.

Résultat recherché : Augmentation de la production, participation et compétitivité accrues.

- Renforcer l'esprit d'entreprise et l'innovation
- Renforcer les associations professionnelles et sectorielles
- Favoriser le développement des entreprises et les services de soutien technique
- Renforcer les capacités à fournir des informations sur les investissements et marché

(²³) Rapport des gouverneurs africains de la Banque Mondiale : renforcement des capacités en Afrique ; stratégie et plan opérationnel. Juin 1998 page 18

Le programme global de renforcement de capacités vise l'amélioration des résultats des entreprises et l'obtention d'un savoir faire en faisant appel à des prestataires de service dans des domaines clés tels que la commercialisation, les systèmes de gestion et de la planification. Les modules de formation sont axés sur les activités du programme.

Cependant l'on peut retenir trois composantes principales : *l'investissement en capital humain (1.a) le montage institutionnel (1.b) et la modification des comportements et des processus (1.c).*

La troisième composante à savoir la modification des comportements et de processus répond à la présente étude et amène à poser la question suivante : « *quel sera l'impact de la stratégie de formation en renforcement de capacités proposée ?* ». Il n'y a pas de réponses sûres à cette question. Cependant, la stratégie proposée doit insister sur le besoin de soutenir un changement fondamental des comportements, processus et pratiques pour une amélioration des résultats. Trois modules sont retenus :

- module 1 : promotion de l'esprit d'entreprise et des innovations ;
- module 2 : renforcement des capacités techniques et managériales des associations professionnelles et sectorielles ;
- module 3 : amélioration de la capacité à fournir des informations sur les investissements et le marché.

Chapitre II – METHODOLOGIE ET CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans ce chapitre, la première section est consacrée à la méthodologie et la seconde au contexte de l'étude.

Section 1: Méthodologie

La méthodologie permet d'expliquer l'ensemble des procédés et moyens mis en œuvre pour la collecte d'informations nécessaires à la réalisation de ce mémoire et de présenter le modèle de recherche.

1.1 Collecte d'informations

La revue de la littérature, les entretiens et les questionnaires ont permis de recueillir les informations, de les analyser et de formuler les recommandations nécessaires.

1.1.1 Revue documentaire

Cette étape consiste à la consultation de la littérature disponible sur le thème. Entre autres sources exploitées l'on peut noter : les ouvrages, les mémoires, les articles, les publications sur l'internet et bien entendu les rapports, et plans d'action du FNPEF.

1.1.2 Constitution de l'échantillon.

La population à étudier est constituée d'une part des femmes entrepreneures, des GIE, des groupements et des promotrices individuelles qui ont eu à bénéficier du financement du FNPEF et d'autre part, des agents du FNPEF et de l'Institution Mutualiste Communautaire d'Epargne et de Crédit (IMCEC) de Dalifort / Dakar. L'échantillon est composé :

- au niveau des femmes de 16 femmes entrepreneures dont 8 évoluant dans les entreprises, 5 dans les GIE et 3 promotrices individuelles ;
- de 6 agents du FNPEF y compris l'administrateur ;
- de 2 agents de l' IMCEC de Dalifort.

Sont concernés par la présente étude les financements accordés par le FNPEF en 2006 - 2007 et 2008.

1.1.3 Enquêtes

Les enquêtes sont menées pour compléter et /ou confirmer certains résultats et informations de l'analyse documentaire.

1.1.4 Entretiens

Les entretiens sont libres et ouverts à toute la composante de l'échantillon. Ils ont permis aux personnes interviewées de s'exprimer librement sur le fonctionnement de leurs structures, notamment sur le système de financement (procédures, montant, taux etc.) et la formation en renforcement de capacités. Les entretiens ont aidé à mieux comprendre les insuffisances, les problèmes et les causes et ont contribué à l'analyse critique des résultats.

1.1.5 Questionnaires (voir annexes B à M)

Pour chaque groupe de l'échantillon, un questionnaire a été élaboré. Les questionnaires ont permis de collecter les informations, d'appréhender les difficultés rencontrées, de recueillir les avis des uns et des autres sur leurs structures (entreprises, FNPEF, mutuelle de crédit)

1.2 Présentation, traitement, analyse des données et recommandations

1.2.1 Présentation des données

La présentation des résultats a permis, leur interprétation et de faire des commentaires sur la pertinence des résultats obtenus.

1.2.2 Traitement de données

Il s'est fait de manière suivante :

- pour les questionnaires ; le traitement informatique avec l'utilisation du logiciel de traitement de données « *Le Sphinx Plus²* » pour avoir des résultats rapides et fiables ;
- s'agissant des entretiens libres, ils ont plutôt contribué à enrichir l'analyse critique des résultats.

1.2.3 Analyse

Elle a permis d'apporter une vision critiques des résultats de l'enquête et des données et informations recueillies.

1.2.4 Recommandations

Elles sont basées sur les résultats de l'analyse des données obtenus à travers la documentation, les entretiens et les enquêtes.

1.3 Présentation du modèle d'analyse

Dans cette étude, le présent modèle d'analyse permet d'évaluer la performance du FNPEF. Il met en rapport deux types de variables : la variable expliquée et les variables explicatives.

1.3.1 La variable expliquée ou variable dépendante

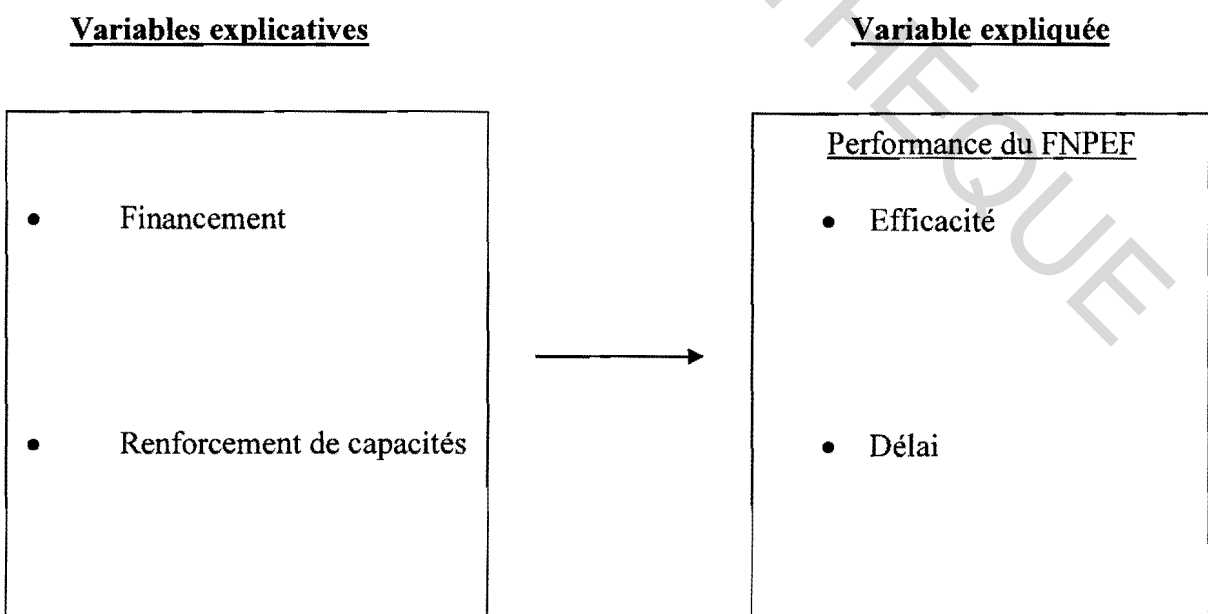
La variable expliquée de cette étude est « la performance du FNPEF ». Elle ne demande pas de justification particulière, mais plutôt à être expliquée. D'où l'intérêt de passer au choix des variables explicatives.

1.3.2 Les variables explicatives ou variables indépendantes

Ce sont les variables qui permettent d'expliquer la performance atteinte.

Deux variables déterminantes pour la performance du FNPEF ont été identifiées : le financement et le renforcement de capacités.

Tableau 2 : Modèle d'analyse



1.3.3 Opérationnalisation des variables

Après le choix des variables (expliquée et explicatives), il s'agit de montrer leur opérationnalité à travers des indicateurs pertinents qui permettent de les expliquer.

- **les indicateurs de la variable expliquée**

Les indicateurs de performance du FNPEF retenus ici, sont : l'efficacité et le délai.

- **Efficacité**

Elle est mesurée à travers:

- le nombre d'institutions agréées ;
- le nombre de personnes formées ;
- la conformité des projets avec les principes du FNPEF ;
- le suivi.

- **Délai**

Il s'apprécie à travers:

- le respect du budget ;
- le respect des périodes de décaissement des fonds à mettre à disposition des mutuel.

Tableau 3 : Indicateurs de la variable expliquée

| <u>Variable Expliquée</u> | <u>Indicateurs</u> |
|----------------------------------|--|
| La performance du FNPEF | <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'institutions agréées - le nombre de personnes formées - la conformité des projets avec les principes du FNPEF - le suivi • Délai <ul style="list-style-type: none"> - le respect du budget - le respect des périodes de décaissement des fonds à mettre à disposition des mutuelles |

- Les indicateurs des variables explicatives

- **Pour la variable financement ce sont :**

- le nombre de structures bénéficiaires ;
- l'enveloppe financière mise à la disposition du FNPEF ;
- le nombre de femmes bénéficiaires ;
- la répartition géographique ;
- le nombre d'institutions de financement agréées ;
- les procédures de sélection de projets ;
- les procédures de financement ;
- le montant des prêts ;
- la durée des prêts ;
- le taux d'intérêt ;
- le différé.

- **Pour la variable renforcement de capacités, ils portent sur :**

- le nombre de sessions de formation;
- le contenu de la formation ;
- l'impact de la formation sur la production ;
- la tenue des livres de comptes ;
- la durée des sessions de la formation ;
- le nombre de femmes formées.

Tableau 4 : Indicateurs des variables explicatives

| <u>Variables explicatives</u> | <u>Indicateurs</u> |
|---|---|
| <p align="center">Le financement</p> | <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de structures bénéficiaires ; - l'enveloppe financière mise à la disposition du FNPEF ; - le nombre de femmes bénéficiaires ; - la répartition géographique ; - le nombre d'institutions de financement agréées ; - les procédures de sélection des projets ; - les procédures de financement - le montant des prêts ; - la durée des prêts ; - le taux d'intérêt ; - le différé. |
| <p align="center">Le renforcement de capacités</p> | <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de sessions de formation; - le contenu de la formation ; - l'impact de la formation sur la production ; - la tenue des livres de comptes ; - la durée des sessions de la formation ; - le nombre de femmes formées. |

Section 2 : Contexte de l'étude

Dans le contexte, le FNPEF est présenté après un bref aperçu du cadre légal de création d'entreprise, de l'IMCEC et du MFSAEFMFPE.

2.1 Cadre légal de création d'entreprise

Au Sénégal, les entreprises et les GIE sont régis par l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et de Groupement d'Intérêt Economique du 17 Avril 1997 qui relève de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Cet acte stipule en son article 1 alinéa 3 que: « *les sociétés commerciales et les GIE demeurent soumis aux lois non contraires au présent Acte Uniforme qui sont applicables dans l'Etat partie où se situe leur siège social* ».

2.2 Institution et structure

2.2.1 Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit (U. IMCEC)

L'Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit (U. IMCEC) intervient dans la région Dakar, les départements de Mbour, Thies, et Ziguinchor. La composante de Dakar Créée en Février 2001 sous le Numéro d'agrément DK 123501, dispose de 8 guichets installés à : Dalifort, Cambérène, Pikine, Guédiawaye, Ouakam, Yoff, Liberté 6, et Bambylor avec un personnel composé de 23 agents. Elle se caractérise par une forte proximité des populations.

L'IMCEC de Dalifort qui a été visité est l'une des guichets qui gère les Fonds du FNPEF destinés à la promotion de l'entrepreneuriat. Elle a aussi comme mission de suivre les activités des bénéficiaires et de veiller au remboursement des emprunts. Pour sa gestion comptable, elle utilise les logiciels "Excel" et "Saft 2000" avec une connexion qui reste encore interne.

Pour les femmes bénéficiaires de financement du FNPEF, les taux de 5% et de 7% sont de vigueur conformément au cahier de charge qui lie les deux institutions contrairement au taux de 16% appliqué aux autres bénéficiaires quelque soit le montant du crédit. Les principales sources de financements sont constituées de l'épargne des membres, du Child Fund mis en place par l'Ong Christian Children Fund et le FNPEF. Les commerçants, les artisans et les

transporteurs sont les principaux clients de l'institution avec un pourcentage de 40% d'hommes et 60% de femmes.

2.2.2 MFSAEFMFPE

Le Ministère de la Famille de la Sécurité Alimentaire de l'Entreprenariat Féminin de la Micro Finance et de la Petite Enfance (MFSAEFMFPE) est chargé de développer des stratégies en vue d'un meilleur devenir des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables. Ainsi dans le cadre de la mission qui lui est assignée, il est garant de la politique de promotion et de protection des populations vulnérables constituées pour la plupart de femmes, d'enfants, de personnes handicapées, de personnes de troisième âge. Partant, le MFSAEFMFPE est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par l'Etat du Sénégal en matière de :

- politique familiale ;
- promotion, protection et développement des femmes et des enfants ;
- développement de la petite enfance
- création d'entreprises par les femmes ;
- micro finance ;
- sécurité alimentaire.

Afin d'atteindre la mission qui lui est confiée le MFSAEFMFPE s'appuie sur bon nombre de structures que sont : les directions, les projets, les services rattachés.

Aussi, il développe un partenariat fécond avec les institutions au développement et la société civile à travers les ONG, les groupements de femmes, les associations etc.

Compte tenu de sa mission, le MFSAEFMFPE est impliqué dans toute activité, projet ou programme défini par le gouvernement du Sénégal en matière de promotion des populations. C'est à ce titre que le FNPEF lui est confié.

2.3 FNPEF²⁴

2.3.1 Présentation du FNPEF

Dans le cadre de du programme national de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Sénégal a mis en place FNPEF par décret 2004-426 du 14 Avril 2004 afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Cette option se justifie pour plusieurs raisons :

- la vulnérabilité des femmes
- l'irruption remarquée des femmes dans la sphère économique nationale, sans disposer de facilités suffisantes d'accès aux ressources financières et d'une assistance technique conséquente et adaptée ;
- les femmes qui investissent le secteur informel et qui éprouvent énormément des difficultés à voir leurs entreprises se formaliser et se muer en PME

- **Objectif du FNPEF**

Favoriser la promotion de l'entrepreneuriat féminin par la formation, le renforcement de capacités des entreprises potentielles ou réelles et par la facilitation de leurs accès aux ressources financières.

- **Missions**

Le FNPEF a pour missions de :

- favoriser la formation, le renforcement des capacités des femmes entrepreneures potentielles ou réelles ;
- appuyer l'élaboration de dossiers de projets ;
- financer les projets des femmes entrepreneures et celles qui sont porteuses de projets ;
- assurer le suivi des projets ;

- **Organe de gestion et organisation**

Les organes de gestion sont constitués par un comité de gestion présidé par le Ministre de tutelle et l'administrateur qui assure le secrétariat. Le comité de gestion est composé de différentes structures et acteurs intervenant dans le secteur des finances et de l'entreprise.

⁽²⁴⁾ FNPEF principes de fonctionnement novembre 2004

Le personnel est recruté sur la base d'évaluation de connaissances et de qualités personnelles. Dans le cadre de son intervention, le Fonds s'appuie sur l'expertise locale notamment le secteur privé à travers le faire- faire. Ce principe de base de gestion des activités permet de contractualiser certaines missions du Fonds dont le renforcement des capacités et la domiciliation des lignes de crédit auprès des institutions de micro finance (IMF).

Tous les secteurs d'activités légalement reconnus au Sénégal et pouvant générer une valeur ajoutée sont éligibles au dispositif du Fonds.

Le FNPEF intervient dans toutes les régions du pays. Toute femme de nationalité sénégalaise entrepreneure ou porteur de projet de création d'entreprise peut solliciter le FNPEF à conditions de répondre à toutes les dispositions prises pour le sécuriser et assurer son bon fonctionnement.

2.3.2 Procédures de financement

- **Le budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel du FNPEF destiné au financement des entreprises, GIE et GP provient de l'état. Les fonds sont logés au trésor public. Les décaissements se font par le FNPEF et, les montants virés aux mutuelles agréées pour une gestion sous forme de crédit alloués aux femmes.

- **Modalités et conditions d'octroi de crédit**

Les dossiers de demande de crédits élaborés par les promotrices en deux exemplaires et accompagnés des documents justificatifs requis sont déposés auprès du FNPEF, des IMF agréées de leur localité et/ou auprès des autorités administratives (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet) pour transmission au Ministère de tutelle.

Les conditions ci-après sont applicables :

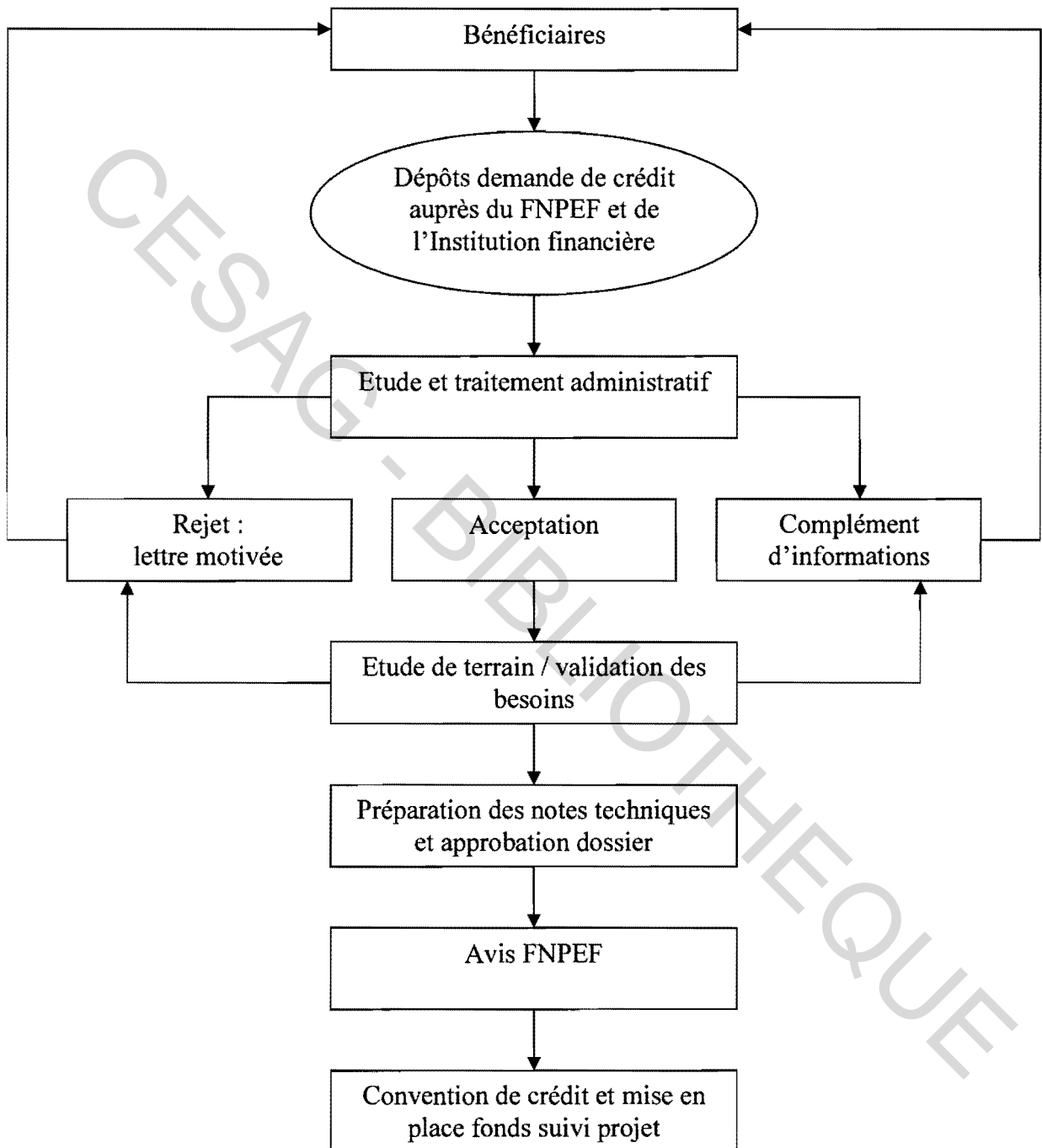
- le montant du crédit octroyé à un promoteur ne doit pas excéder cinquante (50) millions de francs CFA ;

- le montant du crédit ne doit pas dépasser 95% du coût total du projet soumis au financement dans la limite du plafond fixé ;
- le taux d'intérêt varie entre 5% et 7% l'an selon la nature du projet. Les intérêts du crédit sont exonérés de la taxe sur les opérations de bancaires (TOB). La marge de l'institution financière à 4% ;
- la durée maximale du prêt varie entre 24 mois et 5ans selon la nature du projet ; il est prévu un délai de grâce maximum de six (6) mois. A l'intérieur de cette limite, la durée effective appliquée à chaque crédit est déterminée par l'institution financière en accord avec le FNPEF.

Les requêtes de financement font l'objet d'une première analyse par l'administrateur et l'IMF dispose d'un délai d'un (01) mois au maximum pour étude et notification de sa décision au FNPEF. En retour, le Fonds a quinze jours de délais pour évaluer les décaissements et notifier sa décision à l'institution financière.

- Procédure de sélection des projets

La procédure de sélection des dossiers de crédits est résumée dans le diagramme ci-après :



- *Contrôle de conformité et déblocage des Fonds*

Les dossiers approuvés par les institutions financières sont accompagnés de l'ensemble du dossier client. A la réception, le FNPEF effectue un contrôle de conformité afin de s'assurer que le projet respecte les dispositions prévues par le fonds de financement : éligibilité, montant maximum de crédit, taux, durée, et secteur d'activité.

Les institutions financières participantes sont soumises à un audit financier annuel effectué par le FNPEF ou un mandataire.

2.3.3 Renforcement de capacités.

L'activité de renforcement de capacité comprend deux types de modules / les modules standards et les modules spécifiques.

- *Les modules standards*

Ils consistent à l'élaboration des dossiers de projet, et à la gestion de projet. Un accent est mis sur :

- l'élaboration des requêtes de financement, la gestion commerciale, administrative, financière et comptable ;
- le marketing, les techniques de négociation et de recherche de financement
- l'esprit d'entreprise et comment entreprendre.

- *Les modules spécifiques*

Les modules spécifiques permettent de répondre à des objectifs d'amélioration des produits et de valeur ajoutée. Ils sont initiés à la demande des cibles et visent principalement les aspects techniques.

2.3.4 Suivi des projets et activités d'accompagnement

L'exigence de rentabilité des projets se traduit par un suivi permanent et régulier pour déterminer les évolutions significatives dans des domaines clés tels que les ventes, les services rendus, les coûts, les stocks, la qualité des produits et le cash flow. Cet aspect du suivi s'avère d'autant plus important que les domaines visés s'intègrent dans les modules de formation destinés aux promotrices.

Il s'agit de procéder à l'évaluation générale de la situation des projets au triple plan technique, administratif et financier afin de :

- identifier à temps les facteurs pouvant contrarier l'évolution normale des projets au regard des conclusions de l'instruction initiale du dossier de financement ;
- recenser les problèmes de gestion susceptibles d'avoir un impact négatif sur le remboursement du crédit ;
- contrôler la conformité de la démarche des projets avec les principes du fonds ;
- vérifier l'application effective des recommandations et corrections antérieurement formulées par le fonds ;
- fournir un appui technique aux promotrices confrontées à des difficultés.

Les activités d'accompagnement de type salons, foires, séminaires ou conférences donnent l'occasion aux femmes d'avoir accès aux outils de communication, de disposer de plus d'informations sur les circuits de commercialisation et sur la situation des marchés. Elles leur permettent également de trouver des débouchés commerciaux et d'améliorer le niveau qualitatif de leurs produits afin d'être compétitives sur les différents marchés.

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATIONS DES RESULTATS, ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS

Chapitre I - PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats présentés sont obtenus à travers l'exploitation des documents du FNPEF, des données de l'enquête et des entretiens avec différents agents et responsables du FNPE et de l'institution de micro-finance IMCEC.

Section I : Résultats sur la population à l'étude et sur le financement

1.1 Résultats sur la population à l'étude

Sur les quatre départements que compte la région de Dakar, l'enquête a porté sur trois : Dakar, Guédiawaye et Pikine. Les femmes entrepreneures à qui le questionnaire est administré sont chefs d'entreprise ou présidentes de GIE. Il s'agit de huit femmes des entreprises, cinq des GIE et trois promotrices individuelles. Le choix a porté sur le département de Dakar avec dix femmes enquêtées sur les seize de l'échantillon.

Tableau 5 : Statut des structures

| statut | Nb. cit. | Fréq. |
|-------------------|-----------|-------------|
| entreprise | 8 | 50,0% |
| GIE | 5 | 31,3% |
| autres(préciser) | 3 | 18,8% |
| TOTAL OBS. | 16 | 100% |

Source : étude

Tableau 6 : Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA)

| NINEA | Nb. cit. | Fréq. |
|-------------------|-----------|-------------|
| oui | 8 | 50,0% |
| non | 8 | 50,0% |
| TOTAL OBS. | 16 | 100% |

Source : étude

Tableau 7 : NINEA/Statut

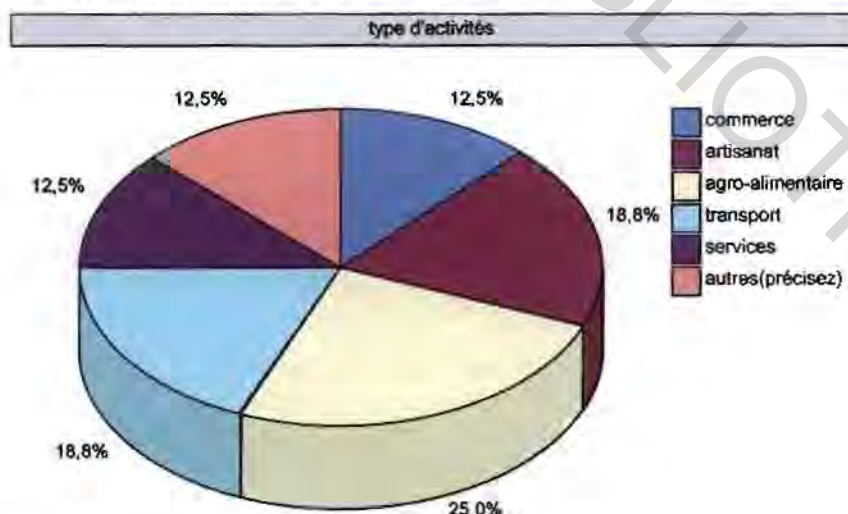
| statut | NINEA | | TOTAL |
|------------------|----------|----------|-----------|
| | oui | non | |
| entreprise | 7 | 1 | 8 |
| GIE | 1 | 4 | 5 |
| autres(préciser) | 0 | 3 | 3 |
| TOTAL | 8 | 8 | 16 |

Source : enquête de terrain

La moitié des femmes à qui le questionnaire est administré ont avoué que leurs structures ne disposent pas de Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA). Pour certaines c'est par négligence et pour d'autres parce qu'elles ne connaissent pas l'intérêt d'un NINEA. Des huit structures qui disposent d'un NINEA il y a sept entreprises et un GIE.

S'agissant du niveau scolaire les 18,8% n'ont pas été à l'école contre 81,2% qui ont fréquenté les classes. Aussi, le niveau d'alphabétisation est bas avec 37,5% de femmes alphabétisés en Ouolof pour une durée allant de deux à douze mois. Sur les seize femmes, trois seulement s'investissent dans des activités qui ont un lien avec leur formation professionnelle de base. Sept structures soit 43,8% de l'échantillon ont intégré les réseaux. Parmi elles, celles relevant du secteur de l'agro-alimentaire s'intéressent mieux aux réseaux contrairement aux autres. En effet, le questionnaire a révélé que toutes les femmes qui s'activent dans l'agro-alimentaire sont dans les réseaux. Mais parmi elles, celles des GIE sont plus impliquées dans le système de réseaux que celles qui évoluent dans les entreprises.

Tableau 8 : Types d'activités



Source : enquête de terrain

Le secteur agro-alimentaire est plus prisé par les femmes entrepreneures. 25% des femmes sur qui l'enquête a porté s'activent dans l'agro-alimentaire contre 18,8% dans l'artisanat, le transport et 12,5% dans le commerce, les services et autres (unités de montage de tricycles motorisés, unité de fabrication d'emballage en papier de produits pharmaceutiques).

Les Taxi- Sister représentant 18,8% des femmes enquêtées. Des dix femmes taxi-sister qui ont bénéficié du financement du FNPEF, le questionnaire a été administré à trois d'entre elles. Malgré leur engouement et leur fierté à intégrer ce secteur jadis réservé uniquement aux hommes, les trois femmes taxi- sister de l'échantillon ne cachent pas les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans l'exercice de leur métier. Il s'agit notamment de la forte concurrence qui existe dans le secteur, des taxes élevées, de la clientèle un peu spécifique car composée pour l'essentiel des personnes qui fréquentent les hôtels de la place. Aussi, elles déplorent les pannes fréquentes des véhicules malgré leur état neuf, les mensualités élevées [cent soixante et un mille francs (161.000 F) par mois] et le manque de sensibilisation et d'informations des populations autour de leur projet qui est une première dans le secteur du transport.

Dix femmes sur seize ont vu leurs revenus améliorés allant de 6% à 25% avant l'activité contre 12,5% à 37,5% au cours de l'activité. Cette situation a favorisé une amélioration des conditions de leur vie notamment la prise en charge des aspects sanitaires et la satisfaction de leurs besoins (nourriture, entretien des enfants et autres charges familiales).

Dans l'ensemble, les femmes ont évoqués des difficultés liées au faible pouvoir d'achat des populations, à la saturation du marché par les produits locaux ou le plus souvent par les produits importés, à la méconnaissance de leurs produits par les populations locales. A cela s'ajoutent le retard de recouvrement, le prix de vente de leurs produits parfois élevé du fait des coûts des matières premières et des intrants élevés. Pour certaines, les sites d'implantation inappropriés, de même que le manque d'ouverture à d'autres marchés font partie des difficultés rencontrées dans l'écoulement de la production.

Tableau 9 : Recherche de marchés

| recherche de marchés potentiels | Nb. cit. | Fréq. |
|---------------------------------|-----------|-------------|
| oui | 1 | 6,3% |
| non | 15 | 93,8% |
| TOTAL OBS. | 16 | 100% |

Source : enquête de terrain

L'exploitation de l'enquête et des éléments tirés des entretiens révèlent que le FNPEF compte tenu de la mission qui lui est assignée, n'accompagne pas les femmes dans la recherche de marchés potentiels en vue de l'écoulement de leurs produits. Cependant, il s'investi à livrer aux femmes entrepreneures des informations nécessaires pour leur permettre d'assister aux foires et aux salons organisés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Tableau 10: Suivi

| fréquence du suivi FNPEF | Nb. cit. | Fréq. |
|--------------------------|-----------|-------------|
| régulier | 2 | 12,5% |
| pas régulier | 5 | 31,3% |
| inopiné | 1 | 6,3% |
| inexistant | 8 | 50,0% |
| TOTAL OBS. | 16 | 100% |

Source : enquête de terrain

Le suivi des femmes bénéficiaires est faible comme l'a révélé les résultats de l'enquête. La moitié des femmes qui sont suivies de façon plus ou moins régulière mentionne que durant le suivi l'accent est surtout mis sur le remboursement du prêt.

Au niveau de l'IMCEC le changement d'adresses des femmes bénéficiaires sans en aviser ni le FNPEF, ni l'institution, le détournement d'objectif de départ, le mauvais choix de l'activité, la faiblesse des garanties constituées pour la plupart d'équipements domestiques, le manque d'expériences ont été les principales difficultés notées et qui par ailleurs, ne favorisent pas un bon recouvrement.

1. 2 Résultats sur le Financement

Les activités du Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin ont été lancées en Janvier 2005. Deux grandes rizeries ont été financées dans la région de Saint-Louis, et quatre grandes unités de transformation à Dakar et Fatick.

En 2006 les financements étaient octroyés lors des caravanes des PME et de l'entreprise organisées dans les différentes régions. Les financements variaient entre un et cinq millions de francs CFA. Une large partie du territoire national a été touchée.

En 2007 outre le financement alloué aux différentes structures (entreprises- GIE et GP) une somme de trois cent millions de francs CFA (300 000 000 F) a été débloquée pour l'achat de quatre cent (400 moulins dans le cadre de l'allègement des travaux des femmes, Chaque moulin constitue une petite unité de transformation et nécessite des employés (un meunier et un gestionnaire) pour le fonctionnement et la gestion

En 2008 le Fonds n'a reçu que la moitié de son budget qui lui est alloué, cette situation n'a pas permis de satisfaire convenablement les demandes de projets formulées par les femmes.

Durant les années 2006, 2007 et 2008, le FNPEF a alloué un montant global de un milliard deux cent cinquante deux millions trois cent soixante dix neuf mille francs CFA (1 252 379 000) à trois cent cinquante quatre (354) structures soit cent trente cinq (135) entreprises, cent vingt neuf (129) GIE et quatre vingt dix (90) Groupement de femmes (voir tableau 11)

**Tableau 11 : Récapitulation de structures et montants des financements alloués en
2006 - 2007 et 2008 par le FNPEF**

| | entreprise | GIE | GP | TOTAL |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Dakar | \$42150000,00 (70) | 75500000,00 (21) | 4000000,00 (2) | 421650000,00 (93) |
| Thies | 82500000,00 (21) | 21900000,00 (9) | 57000000,00 (20) | 161400000,00 (50) |
| Kaolack | 10000000,00 (5) | 8500000,00 (3) | 27500000,00 (10) | 46000000,00 (18) |
| Louga | 20000000,00 (5) | 34000000,00 (14) | 56000000,00 (24) | 110000000,00 (43) |
| Saint-louis | 34500000,00 (4) | 38829000,00 (5) | 28000000,00 (4) | 101329000,00 (13) |
| Tamba | 10000000,00 (4) | 44500000,00 (17) | 15000000,00 (4) | 69500000,00 (25) |
| Kolda | 19500000,00 (6) | 16000000,00 (6) | 32000000,00 (6) | 67500000,00 (18) |
| Ziguinchor | 3000000,00 (1) | 21500000,00 (5) | 14000000,00 (2) | 38500000,00 (8) |
| Fatick | 21500000,00 (5) | 31000000,00 (12) | 5000000,00 (3) | 58500000,00 (20) |
| Matam | 2500000,00 (2) | 10000000,00 (5) | 7500000,00 (7) | 20000000,00 (14) |
| Sénégalais de l'extérieur | 25000000,00 (1) | 0,00 (0) | 35000000,00 (1) | 60000000,00 (2) |
| Diourbel | 18500000,00 (11) | 66500000,00 (32) | 13000000,00 (7) | 98000000,00 (50) |
| TOTAL | 589150000,00 (135) | 368229000,00 (129) | 295000000,00 (90) | 1252379000,00 (354) |

NB : à côté des montants, le nombre des structures bénéficiaires de prêts est mentionné entre parenthèses.

Source : étude

**Tableau 12 – Cumul pourcentage des activités financées par le FNPEF par secteur :
2006 à 2008**

| région | Dakar | Thies | Kaolack | Louga | Saint-louis | Tambas | Kolda | Ziguinchor | Fatick | Matam | Sénégalais de l'extérieur | Diourbel | TOTAL |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------------|-------------|--------------|
| secteur activité | | | | | | | | | | | | | |
| agro-alimentaire | 11,8% | 12,0% | 11,1% | 9,3% | 15,4% | 44,0% | 33,3% | 12,5% | 20,0% | 21,4% | 50,0% | 14,0% | 16,4% |
| artisanat | 3,2% | 8,0% | 5,6% | 0,0% | 7,7% | 8,0% | 0,0% | 0,0% | 20,0% | 0,0% | 0,0% | 2,0% | 4,5% |
| commerce | 31,2% | 28,0% | 55,6% | 11,6% | 30,8% | 20,0% | 5,6% | 12,5% | 20,0% | 21,4% | 0,0% | 32,0% | 26,0% |
| élevage | 9,7% | 22,0% | 11,1% | 51,2% | 15,4% | 8,0% | 11,1% | 12,5% | 5,0% | 35,7% | 0,0% | 32,0% | 20,6% |
| maraîchage | 0,0% | 2,0% | 0,0% | 2,3% | 7,7% | 0,0% | 5,6% | 0,0% | 0,0% | 14,3% | 0,0% | 6,0% | 2,5% |
| transport | 11,8% | 2,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 11,1% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 4,0% |
| pêche | 1,1% | 0,0% | 0,0% | 7,0% | 7,7% | 0,0% | 0,0% | 12,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1,7% |
| services | 31,2% | 26,0% | 16,7% | 18,6% | 15,4% | 20,0% | 33,3% | 50,0% | 35,0% | 7,1% | 50,0% | 14,0% | 24,3% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : enquête de terrain

S'agissant des femmes sur qui l'enquête a porté, cent quarante quatre millions (144 000 000) de francs CFA représentent l'ensemble des montants sollicités par les seize (16) structures contre cent trente quatre millions sept cent mille trois cent mille (134 702 300) francs CFA octroyés. Le tableau n° 13 a permis de mettre en évidence la répartition de ces différents montants. Cette répartition qui varie de un (1 000 000F) à trente millions de francs

(30 000 000) est inégale à l'intérieur des structures et entre les structures. Pour huit (8) entreprises, un montant global de quatre vingt dix sept millions cinq cent mille francs (97 500 000F) leur a été alloué contre seize millions deux cent deux mille trois cent francs (16 202 300F) pour cinq (5) GIE et vingt et un millions de francs (21 000 000F) pour trois (3) promotrices individuelles.

Tableau 13: Montant alloué par structure en francs CFA

| Numéro | Entreprises | GIE | Autres | Total |
|---------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| 1 | | 5 000 000 | | 5 000 000 |
| 2 | 1 500 000 | | | 1 500 000 |
| 3 | 1 000 000 | | | 1 000 000 |
| 4 | 30 000 000 | | | 30 000 000 |
| 5 | | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| 6 | | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| 7 | 5 000 000 | | | 5 000 000 |
| 8 | | 8 202 300 | | 8 202 300 |
| 9 | 25 000 000 | | | 25 000 000 |
| 10 | 5 000 000 | | | 5 000 000 |
| 11 | | | 7 000 000 | 7 000 000 |
| 12 | | | 7 000 000 | 7 000 000 |
| 13 | 10 000 000 | | | 10 000 000 |
| 14 | | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| 15 | | | 7 000 000 | 7 000 000 |
| 16 | 20 000 000 | | | 20 000 000 |
| Total | 97 500 000 | 16 202 300 | 21 000 000 | 134 702 300 |

Source : enquête de terrain

Dans l'ensemble, les demandes des femmes ont été bien satisfaites car représentant 93,54% du montant sollicité. Cependant la plupart des femmes particulièrement celles dont le montant octroyé est inférieur à cinq millions sont obligées soit de changer d'activité soit de la ramener à une échelle bien réduite. Ce changement d'objectif influe sur la gestion et la rentabilité finale du projet.

Cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000) francs soit 3,89% du montant reçu constituent l'apport versé par sept (7) femmes sur les seize (16) à qui le questionnaire est administré. Les neuf (9) autres femmes n'ont pas contribué au financement de leur projet.

La durée des prêts varie de deux (2) à cinq ans (5) et, est fonction du montant et du type d'activités. Cette durée est acceptable pour l'ensemble des femmes. Cependant, l'avis sur la procédure de crédit est partagé car 31,3% des femmes considèrent la procédure pour l'octroi du crédit longue contre 37,5% et 12,5% qui la trouvent respectivement acceptable et courte.

La période de différé varie de deux (2) à six (6). 50% des femmes ont eu leur différé fixé à six (6) mois, 15% à 2 mois et 35% à 4mois. Cependant 68,8% des femmes trouvent la période de

différé acceptable contre 31,2 % qui la trouve trop court. Il est à noter que la période de différé est fonction du montant alloué et du type d'activité.

Le taux d'intérêt appliqué par le FNPEF est de 5% pour les sommes inférieures à trente millions (30 000 000) et 7% pour ceux supérieurs à ce montant. En conséquence le taux de 5% est appliqué à cet échantillonnage car aucune des femmes n'a bénéficié d'un montant supérieur à trente millions de francs (30 000 000F).

Cependant sur les seize (16) femmes, dix (10) ont demandé à ce que le taux soit revu à la baisse entre 2% et 3% pour diminuer les montants à rembourser.

L'exploitation des données a prouvé que le taux de remboursement varie en fonction des montants alloués, du niveau de production de l'entreprise ou du GIE, de la bonne de la volonté des bénéficiaires. Ainsi pour les montants de un million (1 000 000) à cinq millions (5 000 000) de francs CFA, le taux de remboursement varie de 60% à 75% et de 40% à 50% pour ceux supérieurs à cinq millions (5 000 000). En dehors des taxes, les femmes bénéficiaires de prêts supérieurs à cinq millions ont un soutien politique qui fait qu'elles ne sont pas tellement inquiétées pour le retard accusé dans le remboursement de leur prêt.

Section 2 : Résultats du renforcement de capacités

2.1 Par le FNPEF

Il s'agit d'apporter aux femmes entrepreneures une assistance en renforçant leurs capacités techniques et managériales.

Le programme de renforcement des capacités est élaboré à la suite d'études de diagnostic des besoins en gestion technique, financière et administrative des femmes cibles. Des améliorations sont apportées au fur et à mesure de l'évolution des activités du Fonds en tenant compte des besoins réels des bénéficiaires du FNPEF.

Trois cent soixante dix sept (377) personnes ont été formées durant les trois dernières années. Pour assurer la formation des bénéficiaires de financements, le FNPEF fait appel soit à des cabinets privés soit aux consultants. Les modules sont plutôt axés sur la gestion.

2. 2 Pour les femmes bénéficiaires

87,5% des femmes ont reçu une formation par rapport à l'activité financé sur la base du module GERME²⁵ avec ses différentes composantes TRIE²⁶, CREE²⁷. Cette formation correspond aux modules standards développés par le FNPEF avec un accent sur l'élaboration des dossiers de projet et à la gestion de projet.

Cette formation n'est pas uniquement dispensée par le FNPEF à travers l'Office Nationale de Formation Professionnelle (ONFP). Il faut noter que l'Institut Technologie Alimentaire (ITA), l'Agence pour le Développement de la Petite et Moyenne Entreprise (ADPME), la Direction de l'Entreprenariat Féminin, le Conseil National du Patronat, ENDA, et des cabinets privés ont intervenu dans la formation de ces femmes. Pour exemple, la moitié des femmes intervenant dans le secteur de l'agro-alimentaire ont reçu une formation en transformation des fruits et légumes au niveau de l'ITA en plus de celle dispensée par le FNPEF.

Tableau 14 : Domaine d'amélioration des résultats

| meilleure compétence acquise | Nb. cit. | Fréq. |
|------------------------------|-----------|-------------|
| Non réponse | 2 | 12,5% |
| gestion | 14 | 87,5% |
| technique | 0 | 0,0% |
| organisation | 0 | 0,0% |
| TOTAL OBS. | 16 | 100% |

Source :

L'exploitation des résultats a permis de constater que des compétences acquises lors des sessions de formation en renforcement de capacités, la gestion a contribué à 87,5% à l'amélioration des résultats des structures comme le témoigne le tableau ci-dessus. De ces modules de gestion enseignés, la comptabilité et le marketing ont été les mieux appréciés par les femmes. A la page qui suit, en encadré, quelques extraits pour illustrer leurs propos.

(²⁵) Gérer mieux son entreprise

(²⁶) Trouver son idée d'entreprise

(²⁷) Créer son entreprise

-Auparavant, j'essayais de tout retenir dans ma tête. Maintenant, avec le renforcement en capacités, j'arrive à mentionner les choses qui m'échappaient auparavant et que je maîtrise maintenant suite à la formation en gestion.

-Maintenant j'équilibre et je planifie mes dépenses.

-Je sais bien faire ma comptabilité.

-Elle m'a permis de mieux gérer mon argent et de m'occuper davantage de ma clientèle

-J'ai réussi à faire la part des choses.

-Le marketing: parce qu'il me permet de corriger certaines erreurs en tenant compte des observations faites par les clients.

La durée consacrée à la formation en renforcement de capacités, varie de trois(3) à trente (30) jours selon les structures de formation et suivant les modules à enseigner. Elle est jugée insuffisante pour ne pas dire insignifiante pour 62,5% de femmes car le nombre de jours accordés au renforcement de capacités ne permet pas d'approfondir certaines matières ou de maîtriser certains concepts. La comptabilité bien que considérée comme matière qui a le plus contribué à l'amélioration de la gestion de leurs structures dans l'ensemble a été citée en exemple.

Aussi, la formation regroupée des cibles bénéficiaires (par exemple : femmes scolarisées et non scolarisées) fait perdre assez de temps à cause de la traduction en langue locale et de la mise à niveau dû à l'écart du niveau d'instruction disent les femmes.

Tableau 15 : Renforcement de capacités/niveau instruction

| renforcement capacité/Instruction | Nb. cit. | Fréq. |
|--|-----------------|--------------|
| Non réponse | 4 | 25,0% |
| oui | 7 | 43,8% |
| acceptable | 3 | 18,8% |
| non | 2 | 12,5% |
| TOTAL OBS. | 16 | 100% |

Source : enquête de terrain

Pour bon nombre de femmes, le renforcement de capacités est adapté à leur niveau d'instruction comme le témoigne le tableau 15.

Ce qui amène à dire que l'instruction est importante pour une bonne acquisition des connaissances durant les sessions de formation en renforcement de capacités

Tableau 16 : Renforcement capacité / amélioration de la qualité des produits

| amélioration qualité produit | Nb. cit. | Fréq. |
|------------------------------|-----------|-------------|
| Non réponse | 6 | 37,5% |
| oui | 6 | 37,5% |
| non | 4 | 25,0% |
| TOTAL OBS. | 16 | 100% |

Source : enquête de terrain

L'amélioration de la qualité des produits après formation en renforcement de capacité reste encore faible au vu des réponses ci-dessus (tableau 16)

Sur les seize (16) femmes qui constituent l'échantillon, trois (3) d'entre-elles ont contribué financièrement à la formation pour le renforcement de leurs capacités. Il s'agit uniquement des femmes des entreprises qui par ailleurs trouvent leur participation acceptable.

Chapitre II : ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse critique des résultats est faite à la première section de ce chapitre. La seconde section, est consacrée aux recommandations formulées dans le cadre de la présente étude.

Section I : Analyse critique des résultats

L'analyse qui suit découle de l'examen des chapitres précédents notamment celui relatif à la présentation des résultats. Elle est une analyse globale portant sur les points évoqués ci-dessous.

1.1 Par rapport aux résultats sur la population à l'étude et sur le financement

En association ou sous forme de GIE, les femmes le plus souvent animées d'un esprit de solidarité, s'engagent à trouver des solutions aux problèmes auxquels elles sont confrontées sans accorder assez d'importance à certains aspects qui peuvent porter préjudice au développement et à l'essor de leur structure.

Cette situation dénote le caractère informel que vit encore l'entreprise au Sénégal. Les gens se lancent dans les affaires mais ne se soucient pas de la réglementation. C'est le cas de ces GIE de femmes (tableau 7) qui en ne versant pas les taxes pour l'obtention d'un NINEA portent préjudice à l'économie nationale. Minimales soient-elles ces taxes servent à alimenter les caisses de l'Etat dont l'argent collecté est redistribué à la population sous différentes formes. Cette redistribution peut concerner par exemple la mise en place des projets de lutte contre la pauvreté.

Même si par ailleurs les résultats de l'enquête révèlent que l'agro alimentaire est plus investi par les femmes, il n'est cependant pas le mieux prisé de nos jours comme le témoigne la situation des projets financés par le FNPEF sur l'ensemble du territoire de 2006 à 2008 (tableau 12). L'agro-alimentaire vient en 4^{ème} position après le commerce, les services et l'élevage.

Les conditions économiques difficiles que vive le pays et qui incitent les populations particulièrement les femmes à s'intéresser aux créneaux qui permettent dans un délai un peu plus court de collecter assez de revenus expliquent cet engouement massif dans le commerce et les services. De même l'octroi géographique des prêts par le FNPEF qui par ailleurs sont beaucoup plus importants dans les grandes villes ne peut que favoriser cette situation.

Les charges familiales allant de 12,5% à 37,5% influent sur les conditions de vie des femmes car 50% d'entre elles avouent ne pas constater de meilleures conditions de leur vie malgré l'amélioration de leurs revenus. C'est pour ainsi dire que les charges familiales quand elles sont élevées, elles ne favorisent pas l'amélioration des conditions de vie et par ricochet constituent un frein à l'essor de l'entrepreneuriat féminin.

Le croisement des résultats de l'enquête: *amélioration conditions de vie/revenu actuel* a permis de constater qu'à partir de deux cent cinquante et un mille (251000) francs de revenu mensuel, les femmes affirment avoir ressenti une amélioration de leurs conditions de vie. Est-ce à dire que le revenu des femmes qui s'investissent dans l'entrepreneuriat doit être assez élevé pour permette de relever leur niveau de vie.

Le projet des taxi-sister constitue une innovation et contribue à l'élargissement des domaines d'intervention des femmes.

Au Sénégal, jusqu'à une date récente(2007), le transport était réservé aux hommes excluant de fait le sexe féminin. C'est par souci d'équité et d'égalité de chance d'une part et de création d'emplois d'autre part que ce secteur a été ouvert aux femmes. Cependant des difficultés auxquelles les promotrices sont confrontées font qu'elles n'arrivent pas à rembourser correctement leurs prêts et à améliorer leurs conditions de vie comme elles l'auraient souhaité.

L'appel à candidature pour ce projet ne suffit pas comme seule source de motivation des taxi-sister pour se lancer dans l'entrepreneuriat car elles ne sont pas assez bien préparées. C'est un projet qu'elles n'ont pas mûri d'elles mêmes. Elles sont dans ce secteur parce qu'il leur fallait trouver un emploi.

Cette situation des taxi-sister est à peu près similaire à celle de deux femmes présidente de GIE dont le financement leur a été accordé sans qu'elles aient déposé au préalable un document de projet au niveau du FNPEF. Ces faveurs sont obtenues grâce à l'appui de leurs responsables politiques.

Le FNPEF n'a pas une bonne politique de marketing et de communication pour mieux informer la population. Cette mauvaise politique peut entraîner des difficultés de pénétration et d'appropriation des femmes notamment celles des localités éloignées dues soit à l'ignorance de l'existence de la structure, soit à la réticence d'y adhérer.

La situation économique difficile que traverse le pays a une influence négative sur l'écoulement des produits des femmes entrepreneures. Cette situation n'est pas seulement vécue dans le domaine de l'entreprenariat car aucun secteur d'activités n'est épargné. La situation serait moins critique si le marché n'était pas saturé par les produits locaux et /ou importés. Aussi l'effet imitatif jouant, toutes les femmes entrepreneures ont tendance à s'investir dans le même secteur d'activité ; ce qui se justifie par ailleurs par des secteurs beaucoup plus convoités que les autres. C'est le cas de l'agro-alimentaire qui traduit quelque part le manque d'innovation des entrepreneurs sénégalais notamment les femmes (voir tableaux 8 et 12). Aussi, le Sénégal gagnerait à subventionner en amont la production locale et en aval, pratiquer le dumping pour permette aux investisseurs locaux de se tirer d'affaires.

S'agissant des sites d'implantation ou d'exploitation inappropriés, plusieurs raisons ont été évoqué notamment le changement du lieu de résidence et l'insuffisance des crédits alloués. Par rapport au changement du lieu de résidence 3 femmes étaient dans l'obligation de transférer leur entreprise dans leur nouvelle localité sans tenir compte de l'étude de milieu initialement faite et qui est partie intégrante du projet. Quant à l'insuffisance de crédit alloué, deux femmes ont dû changer de site parce que les montants qui leurs sont alloués ne permettent pas de mener des activités dans les sites retenus au départ. Pour éviter tous ces désagréments qui risquent de bouleverser tout un processus et porter préjudice à la réussite du projet, le changement de site d'exploitation ou d'implantation doit se faire sur la base d'une nouvelle étude.

Les femmes entrepreneures ont intérêt à intégrer les réseaux existants ou à créer de nouveaux réseaux afin de faciliter l'ouverture à d'autres marchés et maximiser l'écoulement de leurs produits.

La promotion de l'entrepreneuriat durant les foires même si elle s'avère intéressante, demeure néanmoins insuffisante pour une meilleure visibilité de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal en général et celle du FNPEF en particulier.

Durant le suivi, un accent est mis sur le remboursement des prêts au détriment des aspects liés à la technique et à la gestion. Aussi le fait de confier le suivi à des consultants ou à des cabinets privés est perçu par les femmes comme un manque de considération pour leurs activités. Pour elles, l'unique préoccupation et intérêt du FNPEF c'est le remboursement du prêt.

L'argent étant le trait d'union entre les femmes bénéficiaires et le FNPEF la relation entre les deux parties s'altère dès que les remboursements ne s'effectuent pas comme prévus.

Or le suivi doit être intégral et prendre en compte tous les aspects qui pourraient entraver la bonne marche de l'entreprise tant sur le plan financier que celui de mise en œuvre des compétences acquises durant les sessions de formation en renforcement de capacités. Par exemple un suivi régulier peut amener à dissuader les femmes à ne pas changer d'activités ou de site pour des raisons simplistes qui dénaturent et/ou dévaluent leurs projets tel a été le cas de 3 femmes parmi le lot des 16. De même si le suivi était régulier, le stationnement des taxi- sister pour ne pas dire leur affectation pourrait être revu afin les rendre plus accessibles et rentables.

Même si géographiquement le FNPEF touche la quasi-totalité des régions (les nouvelles régions étant d'anciens départements), une disparité existe dans les montants alloués comme le témoignent le tableau 11 faisant la récapitulation des financements de 2006 à 2008. Les régions de Dakar, Thies et Louga occupent respectivement la première, deuxième et troisième place. Par contre celles excentriques par rapport à la capitale (Ziguinchor, Matam) se trouvent

au bas du peloton même devant les sénégalaises de l'extérieur qui sont sensées avoir des conditions de vie un peu plus meilleures que celles de nos populations locales. Le commerce

et les services qui occupent respectivement le première et la deuxième place n'est qu'une illustration de la mauvaise répartition des fonds. Les grandes villes particulièrement Dakar, Thies, Louga et Saint-Louis sont mieux servies que les autres villes du pays.

Cette situation confirme le point de vue de certaines femmes qui disent que l'octroi des crédits est disproportionnel et discriminatoire par faute de critères d'éligibilités et de répartition uniformes (tableaux 11 et 13)

Ce qui amène à dire que quand les crédits alloués aux femmes sont disproportionnels et insignifiants, elles ne permettent pas de mener des activités de grande envergure et propulser ainsi l'entrepreneuriat féminin.

Malgré cette répartition inégale des montants alloués, le FNPEF reste dans sa logique de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en s'intéressant à toutes les structures de femmes quelque soit leur statut juridique (tableau 5)

Pour ce qui est des 16 structures un montant global de cent trente quatre millions sept cent deux mille trois cent mille (134 702 300) francs CFA leur a été octroyé. Au sein des entreprises la différence des montants est criarde (un million contre trente millions). Il ressort à l'examen de la question relative au montant sollicité, qu'aucune entreprise n'a sollicité un montant inférieur à trois millions contrairement aux promotrices individuelles qui n'ont rien demandé et aux GIE où un (1) seul sur cinq (5) a sollicité un financement de trois millions de francs CFA.

Se référant d'une part, à ces structures qui n'ont pas sollicité de prêts, et qui par ailleurs ont été financés avant de constituer leurs dossiers, et d'autre part de la répartition géographique des fonds par le FNPEF l'on est tenté de partager le point de vue des femmes qui considèrent que malgré les études de faisabilité, la situation sociale et/ou politique des femmes influe beaucoup sur l'octroi de crédits pour le financement de leurs activités.

En comparant les taux appliqués par le FNPEF (5% pour les montants inférieurs à 30 millions et 7% pour ceux supérieurs à 30) à ceux des mutuelles qui se situent entre 16% et 21% l'on est tenté de dire que les taux du FNPEF sont très bas. Ce qui n'est pas forcément le cas car les mutuelles n'ont pas les mêmes objectifs que le FNPEF même s'ils relèvent tous de la micro finance. L'objectif du FNPEF consistant à propulser l'entrepreneuriat féminin, il serait intéressant de revoir à la baisse ce taux pour qu'il ne constitue pas un frein au développement de l'entrepreneuriat Féminin.

L'apport financier des femmes sur qui l'enquête a porté s'élève à cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000) francs soit 3,89% du montant global de cent trente quatre millions sept cent deux mille trois cent mille (134 702 300) francs qui leur a été alloué reste insignifiant. Ce qui traduit quelque part la situation de pauvreté des femmes. Même animées de bonne volonté et pleines d'initiatives la situation de pauvreté que vivent les femmes ne leur permet pas d'avoir les fonds nécessaires pour se lancer dans l'entrepreneuriat. Malgré le système de solidarité au sein des GIE et des Groupements, les femmes ne tirent pas assez de revenus compte tenu souvent du nombre élevé des membres de ces structures.

L'apport financier des femmes aussi bien dans l'octroi des prêts que pour la contribution aux sessions de formations et de renforcement de capacités constitue la plupart du temps un handicap pour les femmes entrepreneures. Pour rappel, sur les 16 femmes de l'échantillon, trois (3) femmes des entreprises ont contribué financièrement à leur formation en renforcement de capacités. Cette situation peut être liée d'une part au fait que ces femmes pour la plupart n'ont jamais sollicité de prêt et d'autre part parce qu'elles ne disposent pas assez de ressources financières leur permettant de supporter ces charges supplémentaires. Autre aspect qui peut expliquer cette situation c'est l'appartenance à un milieu social et/ou politique de certaines femmes entrepreneures qui en fait d'elles des privilégiées. Malgré la situation de pauvreté, la contribution financière aussi bien pour l'octroi de crédit que pour la formation en renforcement de capacités même symbolique doit être vue comme une source de motivation et d'implication des femmes pour le développement de l'entrepreneuriat.

L'aperçu général qui se dégage de l'analyse des montants alloués et de l'amélioration des conditions de vie des femmes est une résultante des insuffisances de fonds alloués au FNPEF.

En trois ans (2006- 2007- 2008) la somme de un milliard deux cent cinquante deux millions trois cent soixante dix neuf mille francs(1 252 379 000)CFA a été allouée à trois cent cinquante quatre (354) structures de femmes (entreprises-GIE-GP) contre une demande globale pour la même période de dix neuf milliard huit cent quatre vingt dix sept millions sept cent quarante mille neuf cent trente et un francs (19897740931) CFA pour deux mille deux cent cinquante neuf (2259) requêtes de financement. En résumé les montants alloués représentent seulement 6,29% de la demande pour dire en d'autres termes que la demande fait 15,88 fois l'offre.

1.2 Par rapport au renforcement de capacités

L'entrepreneuriat est une activité difficile. C'est pour cette raison qu'il nécessite l'acquisition des connaissances même si elles sont élémentaires qu'elles soient fondamentales en vue de l'analyse du potentiel de l'environnement économique de manière à tirer profit des possibilités offertes. Or les 12,5% des femmes de notre échantillon n'ont reçu aucune formation basique en renforcement de capacités. Cette situation est contradictoire à la politique définie par le FNPEF en matière de renforcement de capacités qui consiste à "apporter aux femmes entrepreneures une assistance en renforçant leurs capacités techniques et managériales". Est-ce à dire que les études diagnostics des besoins n'ont pas été menées? Ou bien est-ce qu'elles n'ont pas été bien prises en compte?

De nos jours, la combinaison renforcement de capacités /instruction devient une arme indispensable pour tout entrepreneur, homme ou femme si l'on tient compte de l'évolution des technologies auxquelles il doit s'adapter pour mieux intégrer le marché qu'il soit national, continental ou mondial. Aussi, l'instruction doit être perçue au sens large en tenant compte de l'alphabétisation.

L'exploitation des résultats a permis de constater que la gestion occupe une place de choix dans l'entrepreneuriat féminin comme l'indique le tableau n° 14 relatif au domaine d'amélioration des résultats. Les résultats de cette enquête démontrent que l'on ne peut s'investir dans l'entrepreneuriat sans avoir des notions de base notamment en gestion. Pour pallier cette situation, le FNPEF a accordé une importance capitale à la formation en

renforcement de capacités afin de permettre aux femmes entrepreneures d'acquérir des compétences requises pour dérouler leurs activités.

La comptabilité et le marketing s'avèrent être les domaines de gestion qui ont eu un impact réel dans le développement des entreprises, GIE et autres projets individuels des femmes (voir encadré page 49). C'est pour dire que malgré l'interaction de plusieurs facteurs dans le secteur de l'entreprenariat la comptabilité et le marketing restent primordiaux et indispensables en ce sens que la comptabilité est considérée comme un "régulateur des comptes" et le marketing quant à lui, est perçu comme un "vigile" interne et externe de la structure.

A l'issue de la formation une légère amélioration de la qualité s'est fait ressentir au vu des résultats du tableau 16. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les modules de formation dispensés par le FNPEF à travers le faire-faire sont plutôt axés sur la gestion que sur les aspects techniques de production. Or, la qualité étant un facteur déterminant des critères de performance d'une entreprise, la formation en renforcement de capacités doit être multidisciplinaire en mettant un accent sur les aspects techniques de production en vue de l'amélioration de la qualité des produits.

Quelques soient les montants investis pour la promotion de l'entreprenariat féminin, si durant les sessions de formation en renforcement de capacités les aspects techniques de production ne sont pas pris en considération au même titre que la gestion, le niveau d'acquisition des compétences restera déséquilibré et influencerait négativement les résultats escomptés.

L'analyse faite sur les différents aspects notamment le renforcement de capacités, et le financement, amène à dire qu'ils sont deux aspects incontournables et complémentaires pour la promotion de l'entreprise. En effet, si les ressources financières sont disponibles et qu'il n'a pas de compétences pour les gérer et les faire fructifier, elles ne serviraient pas à grand-chose. De même, si une personne a des connaissances techniques, comme managériales et ne dispose pas de moyens financiers nécessaires pour les mettre en œuvre, il lui serait bien difficile de traduire en actes concrets ses compétences. C'est cette combinaison *financement / renforcement de capacités* est un *facteur déterminant* qui constitue de nos jours le

soubassement de toute action ou activité *de lutte contre la pauvreté* au sein de nos communautés particulièrement pour les femmes qui constituent une couche défavorisée de la population. A ce titre, mettre à profit cette combinaison pour les femmes c'est mieux les outiller, leur donner davantage de confiance à lutter contre la pauvreté et à se sentir engagées pour le développement de leur pays.

Section 2: Recommandations

La présente étude ne donne pas la prétention d'apporter des solutions aux problèmes de l'entreprenariat féminin au Sénégal. Cependant les recommandations ci-après formulées méritent une attention particulière pour la lutte contre la pauvreté à travers le financement et le renforcement de capacités des femmes entrepreneures.

2.1 Par rapport au FNPEF

Il serait intéressant de mettre en place un volet communication/marketing pour une meilleure visibilité et une bonne connaissance du FNPEF par les populations. Ce volet se chargerait entre autres, de développer un programme de communication à travers les médias (débat télévisés, documentaires, émissions radiophoniques en langues nationales, création d'une revue de la femme entrepreneuriale ...)

Dans le même programme de communication, le FNPEF à l'image de "la semaine du livre" gagnerait à organiser annuellement une semaine de "l'entreprenariat féminin" au niveau des chefs lieu de région afin de permettre aux différentes couches de la population de le découvrir, de s'informer sur les modalités de financements et de tirer profit des expériences réussies. Ces semaines seront axées sur les expositions, les conférences, les visites d'entreprises modèles.

De même, le FNPEF doit encourager ou faciliter la mise en place d'un réseau qui aura entre autre mission l'accompagnement des femmes dans la recherche de marchés potentiels.

Tout en saluant l'intégration du secteur du transport par les femmes, il convient de mener une large campagne de sensibilisation et d'information sur le projet et non en faire un appel à candidature comme le cas de cette première génération des taxi-sister.

Pour les taxi- suster, le choix des véhicules de meilleure qualité s'impose également afin de minimiser les pannes au cours des trois premières années de fonctionnement. Aussi, revoir les mensualités à la baisse compte tenu de la conjoncture économique difficile

Le FNPEF gagnerait à commanditer une étude socio- économique axée sur la perception et le marché par souci de donner un nouvel élan aux taxi- suster et de rendre le secteur plus attrayant pour les jeunes femmes.

Le FNPEF dans son cahier de charge ou manuel de procédure, doit imposer le respecter les critères d'éligibilité pour l'octroi de prêt.

Le financement doit s'opérer sur des demandes éligibles pour ne pas faire du FNPEF une structure de financement à connotation politique.

L'Etat doit augmenter les ressources affectées au FNPEF pour le financement des projets afin de permettre aux femmes de dépasser le cap d'activités génératrices de revenus pour devenir de vraies femmes entrepreneures capables de créer des emplois durables dignes et de propulser davantage l'entreprenariat.

Les outils de gestion doivent être traduits en langues locales pour intégrer leurs modules dans le système de formation en renforcement de capacités.

Le FNPEF dans ces modules de renforcement de capacités doit s'intéresser aux aspects techniques de production pour permettre aux femmes entrepreneures d'acquérir davantage de compétences pour mieux s'assurer et présenter sur le marché des produits beaucoup plus compétitifs.

Le suivi doit être régulier et intégrer tous les aspects allant de la production à l'écoulement en passant par le financement afin d'orienter davantage les femmes et de mesurer les performances qu'elles ont réalisées, d'examiner le degré de praticabilité des compétences acquises lors des sessions de formation en renforcement de capacités. Ce modèle de suivi

permet d'apporter au besoin des correctifs nécessaires aussi bien du côté financier que des modules de formation en gestion ;

Comme autres recommandations allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail pour un rendement et /ou un suivi efficace des activités sur le terrain, le FNPEF doit s'atteler à renouveler son parc informatique et à renforcer ses moyens de déplacement.

2.2 Par rapport aux femmes bénéficiaires de financement du FNPEF

A la lumière de l'analyse ci-dessus, les femmes entrepreneures doivent respecter les sites d'implantation ou d'exploitation retenus dans l'étude de faisabilité sauf cas de force majeure afin d'augmenter les chances de réussite et de développement de l'entreprenariat féminin.

Aussi, elles doivent s'assurer des services des personnes qui ont certains acquis et /ou de l'expérience en conception de projets pour l'élaboration de leur projet.

Les femmes entrepreneures gagneraient à être plus ambitieuses afin d'arriver à la labellisation de leurs produits pour mieux les vendre à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Les réseaux sont des voies efficaces d'échanges. Par conséquent, les femmes ont intérêt à en constituer ou intégrer ceux existants.

Les femmes doivent être promptes à rembourser les crédits qui leurs sont alloués pour permettre à d'autres femmes d'en bénéficier.

CONCLUSION

CONCLUSION

Le présent travail qui a porté sur "**financement et renforcement de capacités facteurs déterminants dans la lutte contre la pauvreté au Sénégal : le cas du Fonds National de Promotion à l'Entrepreneuriat Féminin**" est l'occasion de faire ressortir la nécessité de combiner le financement des entreprises dirigées par les femmes avec le renforcement de leurs capacités.

Pour rappel, le gouvernement du Sénégal a mis en place des politiques et programmes de réduction de la pauvreté qui s'articule particulièrement autour de deux leviers très importants : le DSRP et les OMD. Des structures étatiques de même que celles relevant du secteur privé et de la société civile s'investissent dans le cadre de leur mission à atteindre l'objectif visé par l'Etat. C'est dans ce sens que le FNPEF qui est sous tutelle du MFSAEFMFPE est chargé de promouvoir l'entrepreneuriat notamment l'entrepreneuriat féminin.

Aujourd'hui, il est reconnu que la micro-finance en dehors des avantages qu'elle offre, constitue un instrument efficace de lutte contre la pauvreté par le micro crédit qu'elle octroie aux populations et autres acteurs économiques n'ayant pas accès aux banques.

L'objectif final de l'étude est d'orienter le FNPEF dans sa politique de financement et de renforcement de capacités des femmes entrepreneures en vue de lutter contre la pauvreté.

Les résultats auxquelles l'étude a abouti permettent de dire que le financement reste un élément de promotion des entreprises notamment celles dirigées par les femmes. De même, le programme de renforcement de capacités des femmes entrepreneures a permis de mieux les outiller, et de développer en elles une assurance psychique nécessaire pour mener des activités concrètes et efficaces de lutte contre la pauvreté.

Ce qui amène à dire que la combinaison financement /renforcement de capacités s'impose comme une nécessité pour le développement et la pérennisation de l'entreprise car elle a favorisé un engouement des femmes dans le secteur au vue des fonds alloués et de différentes couches de femmes bénéficiaires. Ce modèle qui permet aux femmes de s'investir davantage

dans le développement et de sortir de leur situation de vulnérabilité reste un facteur déterminant dans la lutte contre la pauvreté au Sénégal.

Des difficultés existent certes mais l'exploitation des recommandations permettra de dégager des pistes d'orientation aussi bien pour le financement que pour le renforcement de capacités.

Toutefois, l'augmentation des montants à allouer ne constitue pas la seule condition pour résoudre le problème de financement des structures de femmes. Beaucoup d'efforts doivent être menés pour la transparence (respect des critères d'éligibilité) et l'élargissement des domaines de renforcement de capacités.

Le présent mémoire contribue à l'accessibilité des informations sur les dispositions prises par le gouvernement du Sénégal pour lutter contre la pauvreté à travers des mécanismes de financement en s'appuyant sur l'expérience du FNPEF.

Les pistes de réflexion et d'investigation pour la lutte contre la pauvreté sont nombreuses et le secteur de la micro-finance est vaste et passionnant. Par cette raison, d'autres travaux de recherches plus approfondis pourront compléter ce modeste travail.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Boughzala, Imed / Ermine, Jean- Louis.** « Management des connaissances en entreprises ». *Edition Hermes, Paris, 2004, 310 p.*
- Delorme Pierre.** «Théories et pratiques actuelles du management : l'entreprise moderne, sa gestion et son environnement». *Edition Presses de l'Université du Québec, 1990, 191 p.*
- Kalika, Michel / Ledru, M / Issac Henri.** « Le-E Management : quelles transformations pour l'entreprise ». *Editions Liaisons, Paris, 2003, 191 p.*
- Midler Christophe.** « L'auto qui n'existait pas : management des projets et transformation de l'entreprise ». *Edition Dunod, Paris, 2004, 310 p.*

Mémoires

- Diallo Thierno Youssouf.** « La problématique du financement des Petites et Moyennes Entreprises au Sénégal ». *CESAG : Mémoire de fin de Formation pour le Diplôme Supérieur de Gestion des Entreprises, 1992, 56 p.*
- Gaye Magaye Abdou.** « Impact socio- économique de l'épargne et du crédit sur les bénéficiaires dans la lutte contre la pauvreté : cas de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Médina Fass Colobane ». *CESAG : Mémoire de fin de Formation pour le Diplôme Supérieur de Gestion des Entreprises, 2007, 100 p.*
- Sissokho Mamadou.** «Evaluation de performance d'un système de micro financement d'un projet de lutte contre la pauvreté : cas de l'UM-PAMECAS» *CESAG : Mémoire de fin de Formation pour le Diplôme Supérieur de Gestion des Entreprises, 2004, 83 p.*
- Soumaré Fatou Sar :** «Impact de la Micro Finance sur l'Entreprenariat Féminin- cas du programme AFSSEF de l'UM- PAMECAS » *CESAG : Mémoire de fin de Formation pour le Diplôme Supérieur de Gestion des Entreprises, 2004, 91 p.*

Autres documents

- Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté I et II
- G. GORNIA, R. LOLLY et France STEWART. Tome I Unicef, New York 1987
- Le Monde Diplomatique: indice de développement 2005
- Lettre de politique sectorielle stratégie et plan 2005-2010 du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance. Décembre 2004.
- Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat. Edition 2005 P 115
- Rapport Banque Mondiale sur le développement du monde : 2005
- Rapport des Gouverneurs Africains de la Banque Mondiale : Renforcement de capacités en Afrique ; stratégie et plan opérationnel. Juin 1998
- Rapport des gouverneurs africains de la Banque Mondiale : renforcement des capacités en Afrique ; stratégie et plan opérationnel. Juin 1998 page 18
- Rapport national de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
- Rapport Sommet Mondial pour le Développement Social. Mars 1995
- Revue de formation du BIT : le genre, la pauvreté et l'emploi : les ressources financières à la disposition des pauvres.
- Revue ministère de l'économie et des finances du Sénégal : ECHOSFINANCES numéro 6 mars 2006.

Webo graphie

<http://www.fao.org/DOCREP/003/AB571F/AB571F06.htm>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Grameen_Bank

Jeffry Timons. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Entrepreneuriat>

Louis Jacques FILION.1988 et 1991.Entrepreneuriat, <http://www.refer.mg/cours/analyse-projet/mod1/culture.htm>.

Thompson Lightstone, Les PME au Canada : Énoncé de leurs besoins, de leurs attentes et de leur satisfaction envers les institutions financières. Association des banquiers canadiens, <http://www.compences-entrepreneuriales.net/admi>

[http://www.entreprendre -au- femini.net/](http://www.entreprendre-au-femini.net/) rapport du groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin, Entreprendre au féminin, 1997.

-(<http://fr.wikipedia.org/wiki/finances>

CESAG - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

↓ **Tableau 1 - nombre de structures et montants des financements alloués en 2006**

| | entreprise | GIE | GP | TOTAL |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Dakar | 50000000,00 (10) | 31500000,00 (7) | 3000000,00 (1) | 84500000,00 (18) |
| Thies | 60000000,00 (16) | 14500000,00 (7) | 25000000,00 (12) | 99500000,00 (35) |
| Kaolack | 10000000,00 (5) | 8500000,00 (3) | 27500000,00 (10) | 46000000,00 (18) |
| Louga | 11000000,00 (3) | 27500000,00 (12) | 39500000,00 (18) | 78000000,00 (33) |
| Saint-louis | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Tamba | 10000000,00 (4) | 22500000,00 (13) | 15000000,00 (4) | 47500000,00 (21) |
| Kolda | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 5000000,00 (1) | 5000000,00 (1) |
| Ziguinchor | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Fatick | 21500000,00 (5) | 31000000,00 (12) | 6000000,00 (3) | 58500000,00 (20) |
| Matam | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Sénégalais de l'extérieur | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Diourbel | 18500000,00 (11) | 66500000,00 (32) | 13000000,00 (7) | 98000000,00 (50) |
| TOTAL | 181000000,00 (54) | 202000000,00 (86) | 134000000,00 (56) | 517000000,00 (196) |

Source : Etude

NB : à côté des montants, le nombre des structures est mentionné entre parenthèses.

↓ **Tableau 2 - nombre de structures et montants des financements alloués en 2007**

| | entreprise | GIE | GP | TOTAL |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Dakar | 91000000,00 (14) | 10000000,00 (1) | 0,00 (0) | 101000000,00 (15) |
| Thies | 0,00 (0) | 7400000,00 (2) | 27000000,00 (7) | 34400000,00 (9) |
| Kaolack | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Louga | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Saint-louis | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Tamba | 0,00 (0) | 22000000,00 (4) | 0,00 (0) | 22000000,00 (4) |
| Kolda | 19500000,00 (6) | 16000000,00 (6) | 27000000,00 (5) | 62500000,00 (17) |
| Ziguinchor | 3000000,00 (1) | 21500000,00 (5) | 4000000,00 (1) | 28500000,00 (7) |
| Fatick | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Matam | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Sénégalais de l'extérieur | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Diourbel | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| TOTAL | 113500000,00 (21) | 76900000,00 (18) | 58000000,00 (13) | 248400000,00 (52) |

Source : Etude

↓ **Tableau3 - nombre de structures et montants des financements alloués en 2008**

| | entreprise | GIE | GP | TOTAL |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Dakar | 201150000,00 (46) | 34000000,00 (13) | 1000000,00 (1) | 236150000,00 (60) |
| Thies | 22500000,00 (5) | 0,00 (0) | 5000000,00 (1) | 27500000,00 (6) |
| Kaolack | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Louga | 9000000,00 (2) | 6500000,00 (2) | 16500000,00 (6) | 32000000,00 (10) |
| Saint-louis | 34500000,00 (4) | 38829000,00 (5) | 28000000,00 (4) | 101329000,00 (13) |
| Tamba | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Kolda | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Ziguinchor | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 10000000,00 (1) | 10000000,00 (1) |
| Fatick | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| Matam | 2500000,00 (2) | 10000000,00 (5) | 7500000,00 (7) | 20000000,00 (14) |
| Sénégalais de l'extérieur | 25000000,00 (1) | 0,00 (0) | 35000000,00 (1) | 60000000,00 (2) |
| Diourbel | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) | 0,00 (0) |
| TOTAL | 294650000,00 (60) | 89329000,00 (25) | 103000000,00 (21) | 486979000,00 (106) |

Source : Etude

Questionnaire à l'attention des agents du FNPEF

- 1 - Sexe : masculin féminin
- 2 - Niveau de formation
:
- 3- Fonction
- 4 – Rôle
- 5 - Dernier poste
 Secteur public ; secteur privé ; autres
- 6 - Date d'entrée ou d'embauche au FNPEF
- 7 - Implication dans :
- *l'étude des dossiers*
 - *le suivi des activités des bénéficiaires*
 - *la formation*.....
- 8 - Concertation dans la prise de décision
 forte ; moyenne ; faible ; très faible
- 9 - Conditions de travail
 très satisfaisantes ; satisfaisantes ; peu satisfaisantes ; mauvaises
Que préconisez-vous ?.....
- 10 – Intervention des femmes dans le secteur :
- | | | | | |
|-------------------------|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <i>agriculture</i> | <input type="checkbox"/> forte ; | <input type="checkbox"/> moyenne ; | <input type="checkbox"/> faible ; | <input type="checkbox"/> très faible |
| <i>pêche</i> | <input type="checkbox"/> forte ; | <input type="checkbox"/> moyenne ; | <input type="checkbox"/> faible ; | <input type="checkbox"/> très faible |
| <i>commerce</i> | <input type="checkbox"/> forte ; | <input type="checkbox"/> moyenne ; | <input type="checkbox"/> faible ; | <input type="checkbox"/> très faible |
| <i>artisanat</i> | <input type="checkbox"/> forte ; | <input type="checkbox"/> moyenne ; | <input type="checkbox"/> faible ; | <input type="checkbox"/> très faible |
| <i>agro alimentaire</i> | <input type="checkbox"/> forte ; | <input type="checkbox"/> moyenne ; | <input type="checkbox"/> faible ; | <input type="checkbox"/> très faible |

autres (précisez) forte ; moyenne ; faible ; très faible

11 - Acceptation des prêts

élevé ; moyenne ; faible ; très faible

12 - Rejet des prêts

élevé ; moyen ; faible ; très faible

13-Quelles sont les causes des rejets ?

14- Niveau de remboursement des prêts

bon; moyen ; faible ; très faible

15- Atteinte des objectifs

o par rapport au financement

bon; moyen ; faible ; très faible

o par rapport au renforcement de capacités

bon moyen faible très faible

16 –Le FNPEF appui-t-il les femmes bénéficiaires dans la recherche de marchés ?

oui non

si non pourquoi ?.....

si oui comment ?.....

17 - Satisfaction de la formation par le faire -faire

forte ; moyenne ; faible ; très faible

Que proposez- vous ?.....

18- Citez trois domaines (par ordre) qui intéressent plus les femmes durant les sessions de formation

.....
.....
.....

19 - Le suivi des activités des femmes bénéficiaires de financement

- régulier ; pas régulier ; inopiné ; inexistant

Que proposez- vous ?.....
.....

20 - Durant la formation, l'accent est mis sur quels aspects ?.....
.....

21 - Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'exercice de vos fonctions ?

- causes
- conséquences et manifestations

23 – quelles solutions envisagez- vous pour pallier ces difficultés ?

24 - Quelles dispositions préconisez- vous pour la viabilité et la pérennité du FNPEF ?

Questionnaire à l'attention de l'administrateur du FNPEF

.....

1 - Sexe : masculin féminin

2 - Niveau de formation (précisez)

3- Trois derniers postes

secteur public

secteur privé

1

2

3

4- Date d'embauche au FNPEF

5- La mise à disposition des fonds est-elle

mensuelle ; trimestrielle ; annuelle ; occasionnelle

6 -Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en place des fonds

.....

7- Intervention des femmes dans le secteur :

agriculture forte ; moyenne ; faible ; très faible

pêche forte ; moyenne ; faible ; très faible

commerce forte ; moyenne ; faible ; très faible

artisanat forte ; moyenne ; faible ; très faible

agro alimentaire forte ; moyenne ; faible ; très faible

autres (précisez) forte ; moyenne ; faible ; très faible

8 - Acceptation des prêts

élevé ; moyenne ; faible ; très faible

9 - Rejet des prêts

élevé ; moyen ; faible ; très faible

10- Quelles sont les causes des rejets ?

11- Niveau de remboursement des prêts

bon ; moyen ; faible ; très faible

12- Atteinte des objectifs

- o par rapport au financement

bon; moyen ; faible ; très faible

- o par rapport au renforcement de capacités

bon moyen faible très faible

13 - le FNPEF appui-t-il les femmes bénéficiaires dans la recherche de marchés ?

oui non

si non pourquoi ?.....

si oui comment ?.....

14 - Satisfaction de la formation par le faire -faire

forte ; moyenne ; faible ; très faible

Que proposez- vous ?.....

15 - citez trois domaines (par ordre) qui intéressent plus les femmes durant les sessions de formation

.....
.....
.....

16- le suivi des activités des femmes bénéficiaires de financement

régulier ; pas régulier ; inopiné ; inexistant

Que proposez- vous ?.....

17- Durant la formation, l'accent est mis sur quels aspects ?.....

18 - Concertation des agents dans la prise de décision

forte ; moyenne ; faible ; très faible

Que proposez-vous ?

19 - Satisfaction du travail des agents

forte ; moyenne ; faible ; très faible

Que proposez-vous ?

20 - Quels sont les problèmes rencontrés?

- causes

- conséquences et manifestations

21- Solutions envisagées pour améliorer la gestion du FNPEF

22 - Quelles dispositions préconisez- vous pour la viabilité et la pérennité du FNPEF ?

Questionnaire à l'attention des agents de l' IMF

.....
Remarque : une bonne partie des questions est extraite du guide d'entretien élaboré par le FNPEF

| no | Questions | Réponses et Observations |
|----|--|--------------------------|
| 1 | Forme juridique de l'IMF | |
| 2 | Date de création | |
| 3 | N° agrément | |
| 4 | Etes-vous membre d'un réseau ? Lequel ? | |
| 5 | Régions et /ou zones d'intervention | |
| 6 | Nombre de guichets ouverts | |
| 7 | Ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ○ Effectif total ○ Cadres supérieurs techniciens ○ Employés | |
| 8 | Les procédures actuelles reflètent –elles les opérations mises en place sur le terrain ? | |
| 9 | L'IMF dispose-t-elle d'une police d'assurance ? Quels sont les risques couverts ? | |
| 10 | Principales sources de financement | |
| 11 | Qui sont vos principaux clients | |
| 12 | Quelles est la répartition des clients en Hommes / Femmes, | |
| 13 | Nombre de femmes bénéficiaires du financement FNPEF | |
| 14 | Montant global de financement alloué aux femmes bénéficiaires de prêts FNPEF les trois dernières années : 2006-2007-2008 | |

| | | |
|----|--|--|
| 15 | Quel est le pourcentage de remboursement de crédit des femmes bénéficiaires du FNPEF les trois dernières années : 2006-2007-2008 | |
| 16 | Votre système comptable est-il informatisé ? | |
| 17 | Comment votre système comptable est informatisé ? | |
| 18 | Suivi des remboursements de prêts du FNPEF | |
| 19 | Quelles sont les difficultés rencontrées ? | |
| 20 | Les causes ? | |
| 21 | Que suggérez-vous pour y remédier ? | |

Questionnaire: enquête auprès des femmes entrepreneurs

1. quelle est votre région d'implantation ?

2. quel est votre département d'implantation?

3. quel est votre commune d'implantation?

4. quel est votre quartier d'implantation?

5. quel est votre statut juridique?

1. entreprise 2. GIE 3. autres(préciser)

6. Si 'autres(préciser)',
précisez :

7. avez-vous un NINEA?

1. oui 2. non

si non,posez la question suivante

8. pourquoi vous n'avez pas de NINEA?

9. quelle est l'année de création de votre structure?

10. quelle est l'année de démarrage de vos activités?

11. quel est votre type d'activité?

1. commerce 2. artisanat
 3. agro-alimentaire 4. transport
 5. services 6. autres(précisez)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

12. Si autres, précisez :

13. quel est le nombre de vos employés ou membres?

14. parmi vos employés combien y a-t-il de femmes?

15. parmi vos employés combien y a-t-il d'hommes?

16. quel est votre tranche d'âge?

1. inférieur ou égal à 20 ans 2. de 21-35 ans
 3. de 36-45 ans 4. supérieur à 45 ans

17. quelle est votre situation matrimoniale?

1. célibataire 2. mariée 3. divorcée
 4. veuve

18. vous avez combien de personnes à votre charge?

1. inférieur ou égal à 3 2. de 4-6 3. de 7-10
 4. supérieur à 10 5. Aucune

19. êtes-vous scolarisées?

1. oui 2. non

si oui,posez la question suivante

20. quel est votre niveau d'instruction?

1. primaire 2. moyen 3. secondaire
 4. supérieure

21. êtes-vous alphabétisées?

1. oui 2. non

si oui,posez la question suivante

22. dans quelle langue?

23. vos cours d'alphabétisation ont duré combien de mois?

24. avez-vous reçu une formation professionnelle?

1. oui 2. non

si oui,posez la question suivante

25. quel est le niveau de votre formation professionnelle?

26. quel est votre profession?

27. avant cette activité, quel est en millier de francs cfa la tranche de votre revenu mensuel moyen?

1. inférieur ou égal à 25 2. de 26-50
 3. de 51-75 4. de 76-100
 5. de 101-125 6. de 126-150
 7. de 151-200 8. supérieur à 200

28. actuellement,quel est en milliers de francs cfa, la tranche de votre revenu moyen mensuel?

1. inférieur ou égal à 100 2. de 101-150
 3. de 151-200 4. de 251-300
 5. de 301-350 6. de 351-400
 7. supérieur à 400

29. vos conditions de vie se sont-elles améliorées?

1. oui 2. non

si oui,posez la question suivante

30. quels sont les aspects qui indiquent l'amélioration de vos conditions de vie?

31. quels sont les aspects qui freinent l'amélioration de vos conditions de vie?

32. êtes-vous membre d'un réseau?

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

33. lequel,

34. pourquoi n'êtes-vous pas membre d'un réseau

35. comment avez-vous pris connaissance du FNPEF

36. depuis quelle année
bénéficiez-vous du financement
du FNPEF

37. quel montant avez-vous
sollicité?

38. quel montant avez-vous reçu?

39. quel est le montant de votre
apport?

40. combien d'années dure votre
prêt?

41. comment trouvez-vous la procédure de crédit?

1. longue 2. acceptable 3. courte

42. que proposez-vous pour améliorer la procédure de
crédit?

43. Quel est le taux d'intérêt qui
vous a été appliqué ?

44. que pensez-vous du taux d'intérêt qui vous est appliqué?

1. élevé 2. acceptable 3. faible

45. quel est le taux indiqué pour votre type d'activité?

46. comment trouvez-vous le délai de remboursement de
votre crédit?

1. long 2. acceptable 3. court

47. si le délai n'est pas acceptable, que proposez-vous pour
son amélioration,

48. Quel est en mois le différé
accorde ?

49. comment trouvez-vous la période de différée

1. longue 2. acceptable 3. courte

50. si la période de différée n'est pas acceptable, que
proposez-vous pour son amélioration?

51. avez-vous reçu une formation en TRIE?

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

52. par quelles structures?

53. avez-vous reçu une formation en CREE?

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

54. par quelles structures?

55. avez-vous reçu une formation en GERME

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

56. par quelles structures?

57. par rapport à l'activité financée avez-vous reçu une
formation en renforcement de capacités?

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

58. dans quel domaine votre formation en renforcement de
capacité a porté,

59. par rapport à l'activité financée pourquoi n'avez-vous
pas bénéficié d'une formation en renforcement de
capacité?

60. votre formation en renforcement de capacité a duré
combien de jours ?

61. le nombre de jours de formation en renforcement de
capacité est-il suffisant pour acquérir les compétences
nécessaires?

1. oui 2. non

si non, posez la question suivante

62. Si non Pourquoi ?

63. Que preconisez vous ?

64. la formation en renforcement de capacité est-elle adaptée à votre niveau d'instruction?

1. oui 2. acceptable 3. non

si non, posez la question suivante

65. pourquoi la formation en renforcement de capacité n'est pas adaptée à votre niveau d'instruction?

66. que préconisez-vous pour un renforcement de capacité adapté à votre niveau d'instruction?

67. la formation en renforcement de capacité est-elle adaptée à votre formation professionnelle?

1. oui 2. acceptable 3. non

si non, posez la question suivante

68. pourquoi la formation en renforcement de capacité n'est pas adaptée à votre niveau de formation?

69. que proposez-vous pour un renforcement de capacité adapté à votre niveau de formation professionnelle

70. avez-vous contribué financièrement à votre formation en renforcement de capacité?

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

71. si oui, à hauteur de combien de milliers de francs cfa

72. votre contribution financière à la formation en renforcement de capacités est-elle

1. élevée 2. acceptable 3. faible

73. si la contribution financière n'est pas acceptable, que proposez-vous pour l'améliorer?

74. la formation en renforcement de capacité, vous a-t-elle permis d'améliorer vos compétences en gestion?

1. très bien 2. bien 3. moyen 4. passable

75. la formation en renforcement de capacités vous a-t-elle permis d'améliorer vos compétences techniques?

1. très bien 2. bien 3. moyen 4. passable

76. la formation en renforcement de capacités vous a-t-elle permis d'améliorer vos capacités organisationnelles?

1. très bien 2. bien 3. moyen 4. passable

77. que suggérez-vous pour améliorer la formation en renforcement de capacités?

78. des compétences acquises lors des formations en renforcement de capacités, quelle est celle qui a plus contribué à l'amélioration des résultats de votre structure?

1. gestion 2. technique 3. organisation

79. pourquoi cette compétence a plus contribué à l'amélioration de vos résultats?

80. parmi les techniques de gestion citez celles qui sont mieux appropriées à votre activité?

81. à l'issue de la formation en renforcement de capacités, votre production s'est-elle améliorée?

1. très bien 2. bien 3. moyen 4. passable

82. quelles sont les difficultés rencontrées dans l'écoulement de votre production?

83. y a-t-il une amélioration de la qualité de votre produit à l'issue de la formation en renforcement de capacités?

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

84. quel est l'aspect qui a contribué plus à l'amélioration de votre produit?

85. pourquoi à l'issue de votre formation il n'y a pas eu une amélioration dans la qualité de votre produit?

86. le FNPEF vous accompagne-t-il dans la recherche des marchés potentiels?

1. oui 2. non

si oui, posez la question suivante

87. citez les marchés acquis grâce à l'accompagnement du FNPEF?

88. pourquoi le FNPEF ne vous accompagne-t-il pas dans la recherche de marchés ?

89. votre structure génère-t-elle des revenus permettant de rembourser le prêt?

1. oui 2. non

90. votre structure génère-t-elle des revenus vous permettant de faire une épargne?

1. oui 2. non

91. qu'envisagez-vous de faire avec votre épargne?

92. comment trouvez-vous le suivi de vos activités par le FNPEF?

1. régulier 2. pas régulier 3. inopiné
 4. inexistant

93. durant le suivi, l'accent est mis sur quel aspect?

1. remboursement du prêt
 2. gestion
 3. organisation
 4. aspects techniques de l'activité

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

94. que proposez-vous pour une amélioration du suivi?

95. quel est l'impact du suivi par rapport à vos activités?

96. quelles sont les difficultés rencontrées?

97. quelles en sont les causes?

98. quelles sont les suggestions pour y remédier?

TABLE DES MATIERES

| | Pages |
|---|-------|
| INTRODUCTION ----- | 1 |
| PRESENTATION DE L'ETUDE | |
| 1. Object ----- | 5 |
| 2. Problématique ----- | 5 |
| 3. Objectif général ----- | 7 |
| 4. - Objectifs spécifiques----- | 7 |
| 5. Intérêt de l'étude ----- | 8 |
| 6. Délimitation du champ de l'étude ----- | 9 |
| 7. Démarche de l'étude----- | 9 |
| 8. Plan de l'étude----- | 10 |

PREMIERE PARTIE

CADRE REFERENTIEL, METHODOLOGIE ET CONTEXTE DE L'ETUDE

Chapitre I : Présentation du cadre référentiel

| | |
|---|----|
| Section 1: Revue de la littérature ----- | 13 |
| 1.1 : Concepts de pauvreté----- | 13 |
| 1.2 : Concepts sur le financement----- | 14 |
| 1.2.1 : <i>Financement</i> ----- | 14 |
| 1.2.2 : <i>Micro-finance</i> ----- | 15 |
| 1.2.3 : <i>Institution de micro-finance et systèmes financiers décentralisés</i> ----- | 16 |
| 1.3 : Concepts sur le renforcement de capacités----- | 16 |
| Section 2 : Stratégies de réduction de la pauvreté, modèles de financement et de renforcement de capacités ----- | 17 |
| 2.1 : Stratégies de réduction de la pauvreté ----- | 17 |
| 2.2 : Modèles de financement ----- | 20 |
| 2.3 : Modèles de renforcement de capacités----- | 22 |

Chapitre II : Méthodologie et contexte de l'étude

| | |
|--|----|
| Section 1 : Méthodologie ----- | 25 |
| 1.1 : Collecte d'informations----- | 25 |
| 1.1.1 : <i>Revue documentaire</i> ----- | 25 |
| 1.1.2 : <i>Constitution de l'échantillon</i> ----- | 25 |
| 1.1.3 : <i>Enquêtes</i> ----- | 26 |
| 1.1.4 : <i>Entretiens</i> ----- | 26 |
| 1.1.5 : <i>Questionnaire</i> ----- | 26 |

| | |
|--|----|
| 1.2 : Présentation, traitement, analyse des données et recommandations ----- | 26 |
| 1.2.1 : <i>Présentation des données</i> ----- | 26 |
| 1.2.2 : <i>Traitement des données</i> ----- | 26 |
| 1.2.3 : <i>Analyse</i> ----- | 26 |
| 1.2.4 : <i>Recommandations</i> ----- | 27 |
| 1.3 : Présentation du modèle d'analyse----- | 27 |
| 1.3.1 : <i>Variable expliquée ou variable dépendante</i> ----- | 27 |
| 1.3.2 : <i>Variables explicatives ou variables indépendantes</i> ----- | 27 |
| 1.3.3 : <i>Opérationnalisation des variables</i> ----- | 28 |
| Section 2 : Contexte de l'étude ----- | 31 |
| 2.1 : Cadre légal de création d'entreprise ----- | 31 |
| 2.2 : Institution et structure----- | 31 |
| 2.2.1 : <i>Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de crédit (U. UMCEC)</i> ----- | 31 |
| 2.2.2 : <i>MFSAEFMFPE</i> ----- | 32 |
| 2.3 : FNPEF ----- | 33 |
| 2.3.1 : <i>Présentation du FNPEF</i> ----- | 33 |
| 2.3.2 : <i>Procédures de financement</i> ----- | 34 |
| 2.3.3 : <i>Renforcement de capacités</i> ----- | 37 |
| 2.3.4 : <i>Suivi des projets et activités d'accompagnement</i> ----- | 37 |

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DES RESULTATS ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMAMDATIONS

Chapitre I : Présentation des résultats

| | |
|--|----|
| Section 1 : Résultat sur la population à l'étude et sur le financement ---- | 40 |
| 1.1 : Résultat sur la population à l'étude ----- | 40 |
| 1.2 : Résultat sur le financement ----- | 43 |
| Section 2 : Résultats du renforcement des capacités ----- | 47 |
| 2.1 : Par le FNPEF----- | 47 |
| 2.2 : Pour les femmes bénéficiaires ----- | 48 |

Chapitre II : Analyse critique des résultats et recommandations

| | |
|---|----|
| Section 1 : Analyse critique des résultats ----- | 51 |
| 1.1 : Par rapport aux résultats sur la population à l'étude et sur le financement ----- | 51 |
| 1.2 : Par rapport au renforcement de capacités----- | 57 |

| | |
|--|----|
| Section 2 : Recommandations | 59 |
| 2.1 : Par rapport au FNPEF | 59 |
| 2.2 : Par rapport aux femmes bénéficiaires de financement du FNPEF | 61 |
| CONCLUSION | 63 |
| BIBLIOGRAPHIE | 65 |
| ANNEXES | |

CESAG - BIBLIOTHEQUE